



VILLE D'ARLON  
Belgique

# CONSEIL COMMUNAL

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019**

## **Procès-verbal**

Présents : M. V. MAGNUS, Bourgmestre - Président;

Mme C. LECOMTE, M. K. MITRI, M. L. TURBANG, M. D. LAFORGE, Mme A. LAMESCH, Echevins;

MM. A. EVEN, J-M. TRIFFAUX, Mme M. NEUBERG, MM. R. GAUDRON, M. SAINLEZ, H. MANIGART, M. LAQLII, D. KARENZO, P. KIAME, Mme M. BLEROT, MM. M. KERGER, R. GIGI, Mme G. FROGNET, MM. O. WALTZING, Ph. LANDRAIN, Mme M. DE GREEF, M. J-M. LAMBERT, Mme V. WAGNER, M. P-Ph. BALON, Conseillers;

M. A. DEWORME, Président du C.P.A.S

M. C. LECLERCQ, Directeur général.

Excusés : Mesdames Anne-Catherine GOFFINET, Isabelle CHAMPLUVIER et Patty SCHMIT, Conseillères.

### **Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.....**p.3**
2. Communications d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.....**p.4**
3. Prestation de serment d'un agent communal.....**p.13**
4. Présentation du Programme Stratégique Transversal.....**p.13**
5. Adoption de la Déclaration de Politique du Logement.....**p.27**
6. Actualisation du Plan Communal de Mobilité : Présentation aux membres du Conseil communal le jeudi 9 janvier 2020.....**p.39**

|   |             |
|---|-------------|
| 7. Marché de travaux : Restauration de la voûte à l'église de Stockem. Approbation des conditions et du mode de passation.....  | <b>p.40</b> |
| 8. Centrale d'achat : Accord-cadre relatif à l'acquisition et à la maintenance de défibrillateurs pour les besoins de la Province de Luxembourg et des pouvoirs adjudicateurs intéressés de la Province de Luxembourg. Approbation de l'adhésion.....   | <b>p.40</b> |
| 9. Budget communal : exercice 2020.....   | <b>p.40</b> |
| 10. Délégation du Conseil communal vers le Directeur général, la Directrice générale adjointe, le chef de division du Département technique ainsi que certains fonctionnaires communaux en matière de marchés publics relatifs au budget ordinaire..... | <b>p.41</b> |
| 11. Adoption de la délibération générale pour l'application du règlement du code de recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales.....  | <b>p.42</b> |
| 12. CPAS : Budget de l'exercice 2020.....   | <b>p.43</b> |
| 13. CPAS : Approbation des modifications budgétaires n°1 pour le service extraordinaire – exercice 2019.....  | <b>p.46</b> |
| 14. CPAS : Approbation de la modification du statut administratif.....  | <b>p.46</b> |
| 15. CPAS : Approbation de la modification du statut pécuniaire.....   | <b>p.47</b> |
| 16. CPAS : Approbation de la modification du cadre du personnel.....  | <b>p.47</b> |
| 17. Vente à la SPRL « L'Escale » d'un hall de sport sis en retrait de l'avenue de Mersch : décision et approbation du projet d'acte.....  | <b>p.48</b> |
| 18. Octroi d'une subvention à l'ASBL « Musée d'Autelbas » pour l'impression du « Tome 2 » consacré à l'inventaire des monuments funéraires du vieux cimetière d'Arlon.....  | <b>p.48</b> |
| 19. Octroi d'une subvention à la SARL « 2Beview » pour l'organisation d'une journée dédiée à la saga « Star Wars » qui se déroulera le 21 décembre 2019.....  | <b>p.49</b> |
| 20. Remboursement du précompte immobilier à l'ASBL « Royal Excelsior Football Club Fouches ».....   | <b>p.49</b> |
| 21. Remboursement du précompte immobilier à l'ASBL « La Sablonnière ».....  | <b>p.50</b> |
| 22. Remboursement du précompte immobilier à l'ASBL « Musée d'Autelbas ».....  | <b>p.50</b> |
| 23. Rapport d'activité de « l'Accueil Temps Libre » 2018-2019.....  | <b>p.50</b> |
| 24. Modification du « Plan de Pilotage » de l'école communale de Weyler.....  | <b>p.50</b> |
| <b><u>Demande d'ajouts</u></b>  |             |
| Demande d'une Conseillère communale d'inscription d'un point à l'ordre du jour relative au service des repas à domicile du CPAS d'Arlon.....  | <b>P.51</b> |

**Huis-clos**

- 25. Nomination à titre définitif d'un professeur de chant et de musique de chambre vocale .....**p.55**
- 26. Ratification de la désignation à titre temporaire de chargé(s) de cours du niveau secondaire supérieur et du personnel administratif pour l'année scolaire 2019-2020.....**p.55**
- 27. Ratification de la désignation à titre temporaire de chargé(s) de cours du niveau secondaire supérieur et du personnel administratif pour l'année scolaire 2019-2020.....**p.56**
- 28. Ratification de la désignation d'un instituteur primaire dans le cadre du Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants pour l'année 2019-2020.....**p.65**
- 29. Ratification de la désignation d'un maître de philosophie et de citoyenneté pour l'année 2019-2020.....**p.65**
- 30. Ratification de la désignation d'institutrices maternelles temporaires pour l'année 2019-2020.....**p.65**
- 31. Ratification de la désignation d'institutrices et d'un instituteur primaires pour l'année 2019-2020.....**p.67**
- 32. Ratification de la désignation d'un maître de morale temporaire pour l'année 2019-2020.....**p.71**
- 33. Ratification de la désignation de maîtres de psychomotricité pour le mois de septembre 2019..**p.71**
- 34. Ratification de la désignation d'un maître de religion orthodoxe pour l'année 2019-2020.....**p.72**
- 35. Ratification de la désignation d'un maître de seconde langue temporaire pour l'année 2019-2020.....**p.72**
- 36. Prolongation de la désignation d'un responsable du service environnement faisant fonction....**p.72**
- 37. Prolongation de la désignation d'un chef de service administratif faisant fonction au Département Technique.....**p.72**
- 38. Approbation de la convention de mise à disposition d'un régisseur communal au Palais.....**p.72**
- 39. Approbation de la convention de mise à disposition d'un employé d'administration-régisseur communal au Palais.....**p.73**

+ + +

Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal, ouvre la séance publique à 18 heures et 10 minutes.

+ + +

**1. ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.**

**Monsieur MAGNUS** – J’ai une petite remarque quand même importante : en relisant le PV, on s’est aperçu à la page 33 qu’un point, repris au niveau de la séance publique, aurait dû être repris en huis-clos, à partir de « Le Conseil communal qui a décidé... », et qui était pour l’action d’expulsion conjointe avec l’intercommunale IDELUX. Donc ce point aurait dû être en huis-clos et repris ici en audience publique. On l’a déjà corrigé sur le sharepoint.

**Monsieur GAUDRON** – Pour une bonne compréhension, dans la version du PV qu’on approuve et qu’on vote maintenant, c’est bien avec le passage que vous venez de citer en séance à huis-clos ?

**Monsieur MAGNUS** - Bien sûr.

**Monsieur SAINLEZ** – J’ai une remarque pour la page 20, le GIEC est avec un ‘G’. Et juste un changement de phrase que je vous demande de faire, parce que ça pourrait être mal pris, il y a un passage avec le chemin de Clairefontaine où je dis « de ne pas en faire une rampe de lancement vers la N4 », alors que dans le PV il est dit « d’en faire une rampe de lancement... ».

Le Conseil communal, à l’unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2019.

## **2. ADMINISTRATION GENERALE : Communications d’ordonnances de police de réglementation de la circulation.**

**Monsieur GAUDRON** – J’avais adressé un mail par rapport à une autre ordonnance qui est passée et qui a bien été envoyée aux Conseillers communaux conformément aux formes prévues. Or la procédure prévoit aussi d’une part la motivation formelle de cet acte et qu’on ne retrouvait pas, donc ça ne nous permettait pas en tant que Conseillers, dépossédés de notre compétence, de réaliser des ordonnances et de voir si la motivation de l’acte est correcte. Par ailleurs, normalement, la même procédure prévoit qu’en sa plus prochaine séance le Conseil communal aborde cette ordonnance. Donc je m’étonnais que ce ne soit pas le cas dans les ordonnances qui nous sont soumises.

**Monsieur MAGNUS** - C’est vrai, vous m’avez écrit le mardi 17 décembre à 18h26, et Monsieur le Directeur général vous a répondu en disant que comme le prévoit l’article 134 du Code de la démocratie locale, et vous avez tous reçu cette ordonnance, Monsieur le Directeur général reprend cela « J’ai donné communication de l’ordonnance à l’ensemble des membres, comme l’atteste l’email ci-dessous. » Il vous a répondu « l’ordonnance a cessé de produire ces effets le jour même et n’est donc plus nécessaire qu’elle soit confirmée par le Conseil. » Je comprends bien la motivation de l’ordonnance, et je la reprends « considérant que les autorités de police disposent d’informations concordantes selon lesquelles une manifestation est en préparation dans le cadre de grèves mondiales pour le climat et la lutte pour le territoire ; qu’une demande a été formulée au nom de la ZAD et de tous ses amis, afin d’organiser une marche à Arlon ; qu’il existe un risque sérieux d’émeutes et d’attroupements hostiles qui pourrait porter gravement atteinte à la sécurité et à la tranquillité publique ; qu’eu égard à l’imminence de la manifestation, il appartient au bourgmestre de prendre toutes les ordonnances de police en vue de préserver la sécurité et la tranquillité publique. » Il y a déjà une question qui a été posée par votre groupe lors du conseil de police au Divisionnaire, parce que comme vous l’imaginez, je ne suis pas seul dans ma tour d’ivoire à prendre des décisions de cet ordre-là, je me ferais évidemment conseiller, aider dans la réflexion par les forces de police qui me disent que les raisons qui l’amènent à cela sont qualifiées de confidentiel, secret et de très secret – il paraît qu’il y a 3 degrés – et qu’il ne rentre donc pas dans ses intentions de même me soumettre toutes les raisons très secrètes qui l’ont poussé à prendre ces décisions. Donc si vous estimez que cette ordonnance de police a été prise de manière illégale, je vous invite à introduire un recours au Conseil d’état, bien que cette ordonnance, comme je l’ai déjà dit, n’est pour l’instant plus d’application. Et

pour vous rassurer complètement quant à la légalité de l'ordonnance en question, ça a également été dit lors de la réunion de notre Conseil de police, il existe une structure dont moi-même j'ignorais l'existence, qui ressemble au comité P qui lui dépend du Parlement, qui s'appelle Algemene Inspectie - l'Inspection générale de la police fédérale et locale, en abrégé A.I.G. Evidemment le Divisionnaire et moi-même estimons qu'il faut faire toute la lumière là-dessus et a donc demandé à l'AIG, qui est un organisme extérieur à la police - mais qui dépend quand même du Ministère de l'intérieur - de faire la lumière là-dessus et de nous dire si effectivement les moyens étaient disproportionnés ou pas, si nous aurions dû prendre cette ordonnance ou pas. Je vous propose donc simplement d'attendre les conclusions de l'AIG et au sein du Conseil de police, puisque la question a été posée, on verra avec le Commissaire COLLINI si on peut communiquer sur les conclusions de l'AIG.

**Monsieur GAUDRON** - En quelques mots on attendra avec beaucoup d'intérêt ce rapport de l'AIG. Vous avez fait référence au Code de la démocratie locale dans les faits, c'est l'article 134 de la nouvelle loi communale, et je répète qu'ici c'est passé, il n'y a plus d'incidences étant donné que cette ordonnance a cessé aujourd'hui de porter ses faits. Il n'empêche j'insiste pour qu'une prochaine fois l'ensemble de la procédure soit respectée, qu'en fine le Conseil communal puisse tout de même se prononcer sur cette ordonnance parce que même si elle ne porte plus sur les faits, et même si le vote du Conseil communal ne pourra avoir pour conséquence que de mettre un terme aux effets de cette ordonnance, il n'empêche que comme c'est tout de même une compétence de base du Conseil communal et que dans des cas très extrêmes le Bourgmestre peut se saisir pour lui-même prêter des ordonnances. Il me semble normal que derrière, le Conseil communal puisse voir comment sa propre compétence a été gérée, d'autant plus que j'entends le caractère très secret du rapport. Par ailleurs le Ministre DE CREM a eu l'occasion de se prononcer sur le fait qu'il y avait un rapport de l'OCAM qui évoquait une menace de niveau 2, ce qui veut dire qu'il y a un risque très peu probable. C'est pour cela que l'on s'interroge sur l'ensemble des mesures prises et que l'on se réjouit de voir le rapport de l'AIG dans les prochaines semaines ou les prochains mois, en fonction du temps pour analyser.

**Monsieur MAGNUS** - Je crois que l'on a anticipé vos craintes en demandant à l'AIG d'examiner la situation. Encore une fois, le texte de l'article 134 « *Ces ordonnances cesseront immédiatement d'avoir effets si elles ne sont pas confirmées au Conseil dans sa plus prochaine réunion* ». C'est ce que vous venez de dire.

**Monsieur GAUDRON** - C'est une procédure d'exception qui n'est valable qu'avec deux choses : premièrement, avertir le Conseil communal dans les plus brefs délais, ce qui a été fait ; deuxièmement, mettre à l'ordre du jour de la plus prochaine séance du Conseil communal.

**Monsieur MAGNUS** - Pour qu'elle cesse ses effets. Nous n'avons pas estimé ici devoir le faire puisque les effets avaient déjà cessés vu que, on peut le dire ici, ça n'a jamais commencé.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de polices suivantes :

Le 14 novembre 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules au Passage Nord à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation des rencontres musicales 'Dynamic', organisées par la Ville d'Arlon, en date du 22.11.2019 à 08h00 au 24.11.2019 à 23h00.

Le 14 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules Place Léopold à Arlon, sur l'entièreté des emplacements de parking situés sur le triangle devant le Parc Léopold ainsi que sur le triangle devant le TWINS, en date du 20.11.2019 à 08h00 au 10.01.2020 à 18h00.

Le 18 novembre 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Place des Chasseurs Ardennais et place Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation des cérémonies de baptême du nouveau drapeau CEAC, en date du 23.11.2019 de 09h00 à 14h00.

Le 18 novembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Pietro Ferrero, rue de la Meuse, rue de la Sambre, rue de la Vire, rue de l'Alzette, rue de l'Eisch, Chemin de Weyler, rue de Provence, rue Frédérique Lenger, Avenue de Longwy, rue de Sesselich, rue des Roses, rue des Mugnets à Arlon, en date du 12.11.2019 à 07h00 au 29.11.2019 à 18h00.

Le 18 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la Grand Place, 20 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de remplacement de châssis, en date du 12.11.2019 de 07h00 à 18h00.

Le 18 novembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Gazomètre, 16, boîte 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 09.11.2019 à 09h00 au 10.11.2019 à 12h00.

Le 18 novembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules et des piétons à la rue des Espagnols, 155 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 13.11.2019 entre 08h00 et 18h00.

Le 18 novembre 2019 : réglementant la circulation des piétons et des véhicules à la rue du Musée, 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 08.11.2019 de 09h00 à 11h00.

Le 18 novembre 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de l'Esplanade et rue de la Poste à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un camion-grue, en date du 12.11.2019 à 12h00 au 13.11.2019 à 12h00.

Le 18 novembre 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, depuis la rue Nicolas Berger jusqu'à la rue du Musée à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réhabilitation d'égouttage, en date du 12.11.2019 à 07h00 au 20.12.2019 à 18h00.

Le 18 novembre 2019 : réglementant la circulation des piétons et des véhicules à la rue des Carmes, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 16.11.2019 à 09h00 au 17.11.2019 à 20h00.

Le 18 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, 49 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 04.11.2019 à 07h00 au 15.11.2019 à 18h00.

Le 18 novembre 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue du Marché aux Légumes et Grand-Rue à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 12.11.2019 à 07h00 au 17.11.2019 à 18h00.

Le 18 novembre 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Place du Lieutenant Callemeyn, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de sable, en date du 13.11.2019 de 12h00 à 20h00.

Le 18 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de sable, en date du 14.11.2019 à 08h00 au 19.11.2019 à 18h00 (4 jours de travail).

Le 18 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Sonnetty, 58 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 16.11.2019 de 08h00 à 18h00.

Le 8 novembre 2019 : réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules à la rue des Martyrs, 52 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un échafaudage, en date du 12.11.2019 à 08h00 au 29.11.2019 à 17h00.

Le 18 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Martyrs, 31 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'évacuation d'encombrants, en date du 21.11.2019 de 07h00 à 17h00.

Le 18 novembre 2019 : réglementant la circulation des piétons à la rue Léopold, 4-6, Grand Rue à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 13.11.2019 à 08h00 au 22.11.2019 à 16h00.

Le 18 novembre 2019 : réglementant la circulation des piétons à la rue Léopold, 4-6 Grand-Rue à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 18.11. 2019 à 08h00 au 27.11.2019 à 17h00.

Le 18 novembre 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de l'Esplanade et rue de la Poste à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un camion-grue, en date du 13.11.2019 de 12h00 à 18h00.

Le 18 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 46 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 20.11.2019 de 09h00 à 18h00.

Le 18 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 30-34 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réseau électrique, en date du 26.11.2019 à 07h30 à 12h00.

Le 18 novembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules N40 (BK 4115 à droite) et (BK3960 à gauche), N844 (de la BK1635 à la Bk3537 (côté droit) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'abattage d'arbres, en date du 25.11.2019 à 07h00 au 29.11.2019 à 18h00.

Le 18 novembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Cimetière, 33 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau – ouverture en accotement et voirie, en date du 27.11.2019 à 08h00 au 04.12.2019 à 18h00.

Le 18 novembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la Place Schalbert, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de câbles et conduites pour Proximus, en date du 20.11.2019 à 08h00 au 06.12.2019 à 18h00.

Le 18 novembre 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de l'Esplanade et rue de la Poste à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un camion-grue, en date du 13.11.2019 de 12h00 à 18h00.

Le 18 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la Grand-Place à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'élagage, en date du 13.11.2019 de 08h00 à 17h30.

Le 19 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue du 25 août à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation des rencontres musicales DynamiC organisées par la Ville d'Arlon, en date du 21.11.2019 à 08h00 au 25.11.2019 à 23h00.

Le 20 novembre 2019 : réglementant la circulation des piétons rue de Toernich, 29 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de toiture, en date du 18.11.2019 à 08h00 au 29.11.2019 à 17h00.

Le 20 novembre 2019 : réglementant la circulation des piétons rue de Toernich, 29 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de toiture, en date du 18.11.2019 à 08h00 au 29.11.2019 à 17h00.

Le 20 novembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Gazomètre, 27 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fouille en trottoir, en date du 03.12.2019 à 08h00 au 10.12.2019 à 17h00.

Le 20 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue du Camp du n°10 au n°16 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de remplacement de châssis, en date du 02.12.2019 à 07h00 au 03.12.2019 à 18h00.

Le 20 novembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules rue des Espagnols, 155 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 27.11.2019 de 08h00 à 18h00.

Le 20 novembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la route de Neufchâteau, 580 NC à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement électrique pour Ores, en date du 02.12.2019 à 07h00 au 06.12.2019 à 18h00.

Le 20 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Victor Tesch, 61 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de démolition, en date du 26.11.2019 de 07h00 à 15h00.

Le 20 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de la Vierge Noire, 13 et rue Saint-Donat n°12 au n°18 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 23.11.2019 de 07h30 à 16h00.

Le 20 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de l'Hydrion, 40 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de construction d'un immeuble, en date du 01.12.2019 à 08h00 au 20.12.2019 à 16h30.

Le 20 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue du Musée, 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison et installation de cuisine, en date du 21.11.2019 à 07h00 au 26.11.2019 à 18h00.

Le 20 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue du Moulin Lampach, 25 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 03.12.2019 de 10h00 à 19h00.

Le 20 novembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Paul Reuter à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection de voirie – phase 2 et 3B en date du 01.12.2019 à 07h00 au 31.12.2019 à 18h00.

Le 20 novembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules Chemin de Rentertkapell, 50 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau – ouverture en accotement, en date du 27.11.2019 à 08h00 au 04.12.2019 à 18h00.

Le 20 novembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de l'Hydrion, 117 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement à l'égout, en date du 25.11.2019 à 07h00 au 06.12.2019 à 18h00 (2 jours de travail).

Le 20 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Schoppach, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 20.11.2019 à 07h00 au 27.11.2019 à 18h00.

Le 20 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue du Wäschbour, 19 boîte 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 07.12.2019 de 09h00 à 12h00.

Le 20 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules place du Dr Hollenfeltz, 28 à Arlon, sur les emplacements réservés 'livraison' situés à droite de l'entrée de l'Insomnia, en raison d'assurer le bon déroulement de l'installation du chalet de Noël de l'Insomnia, en date du 22.11.2019 de 07h00 à 20h00.

Le 20 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules sur le parking de la Spetz à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'inauguration du Hall 2 du Complexe sportif de la Spetz, en date du 06.12.2019 à 20h00 au 07.12.2019 à 18h00.

Le 22 novembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules rue Joseph Netzer à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de chantier rue de l'Esplanade et rue Joseph Netzer pour la pose de camion grue, en date du 23.11.2019 de 6h30 à 09h00.

Le 22 novembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules et des piétons à la rue des Déportés, 53 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage (échelle et plateforme), en date du 22.11.2019 de 12h00 à 18h00.

Le 22 novembre 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de Diekirch, à Arlon, devant le cinéma, Espace, en raison d'assurer le bon déroulement d'une Ladies Night au Cinéma Espace à Arlon, en date du 29.11.2019 de 17h00 à 23h00.

Le 22 novembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Etienne Lenoir et Grand Rue à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de chantier rue de l'Esplanade et Joseph Netzer, en date du 22.11.2019 à 18h00 au 27.11.2019 à 18h00.

Le 25 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules Grand Place à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du montage de la crèche de Noël, en date du 29.11.2019 de 07h00 à 16h00.

Le 25 novembre 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Place de l'Yser à Arlon, sur le triangle côté rue de la Semois ainsi que sur le tronçon de voirie situé à droite du triangle du n°3 au n°29 (taverne Tony et Lucy), en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation de 'l'Hiver à l'Yser', en date du 14.12.2019 de 08h00 à 24h00.

Le 25 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue du Marché au Beurre, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un shooting photo, en date du 25.11.2019 de 14h00 à 20h00.

Le 26 novembre 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue du Marché-au-Beurre à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la soirée de fermeture de l'établissement 'Le Belvédère', en date du 29.12.2019 de 16h00 à 23h00.

Le 26 novembre 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue des Faubourgs à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du marché de Noël des Faubourgs, en date du 21.12.2019 à 07h00 au 22.12.2019 à 02h00.

Le 27 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de la Caserne, 18 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 02.12.2019 à 07h00 au 04.12.2019 à 22h00.

Le 27 novembre 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de l'Esplanade et rue de la Poste à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un camion-grue, en date du 27.11.2019 de 07h00 à 18h00.

Le 27 novembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Scheuer, 116 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de câbles et conduites pour Proximus, en date du 02.12.2019 à 07h00 au 20.12.2019 à 18h00.

Le 27 novembre 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules au carrefour des Acacias et rue du Galgenberg à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fouilles en voirie et trottoir pour réparer un défaut câble d'éclairage public, en date du 22.11.2019 à 07h00 au 06.12.2019 à 18h00.

Le 27 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Godefroid Kurth, 39 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 26.11.2019 de 08h00 à 18h00.

Le 27 novembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules rue Grass à Arlon, route de Longwy et route de Virton, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de caméra sur poteau d'éclairage, en date du 26.11.2019 à 07h00 au 29.11.2019 à 18h00.

Le 27 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Synagogue, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 30.11.2019 de 08h30 à 12h00.

Le 27 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de la Caserne, 18 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 28.11.2019 à 07h00 au 29.11.2019 à 22h00.

Le 27 novembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à l'avenue de la Gare, rue du Général Molitor et rue Joseph Netzer à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de télécommunication pour VOO – pose de gaine et chambre de visite, en date du 25.11.2019 à 07h00 au 24.12.2019 à 06h00.

Le 27 novembre 2019 : réglementant la circulation des piétons à la rue du Marché aux Beurre, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation sur raccordement, en date du 25.11.2019 à 08h00 au 26.11.2019 à 16h00.

Le 27 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de la Porte Neuve, 33 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 23.11.2019 de 12h00 à 18h00.

Le 27 novembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés du n°20 au n°30 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'une nacelle, en date du 22.11.2019 de 07h30 à 16h30.

Le 02 décembre 2019: Pour réglementer la circulation des véhicules rue Lagland au niveau de la dernière habitation à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – dalle en béton, en date du 29/11/2019 à 07h00 au 02/12/2019 à 17h00.

Le 02 décembre 2019: Pour réglementer la circulation des véhicules rue Etienne Lenoir et Grand Rue à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – chantier rue de l'Esplanade et Joseph Netzer, en date du 26/11/2019 à 09h00 au 27/11/2019 à 18h00.

Le 02 décembre 2019: Pour réglementer la circulation des véhicules rue Etienne Lenoir et Grand Rue à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – chantier rue de l'Esplanade et Joseph Netzer, en date du 30/11/2019 à 18h00 au 31/12/2019 à 18h00.

Le 02 décembre 2019: Pour réglementer la circulation des véhicules chemin de la Rentertkapell, 50 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau – ouverture en accotement, en date du 10/12/2019 à 08h00 au 17/12/2019 à 18h00.

Le 02 décembre 2019: Pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules, et la circulation des piétons, rue des Thermes Romains (à l'arrière de l'Avenue Victor Tesch 47) à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux d'évacuation de déchets verts, en date du 29/11/2019 de 07h00 à 15h00.

Le 02 décembre 2019: Pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Synagogue 21 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 30/11/2019 de 12h00 à 19h00.

Le 02 décembre 2019: Pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Déportés 22 et 46 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement en date du 30/11/2019 à 09h00 au 01/12/2019 à 22h00.

Le 02 décembre 2019: Pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Hayange 12 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 02/12/2019 à 08h00 au 31/12/2019 à 16h30.

Le 02 décembre 2019: Pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Musée, le long du parking souterrain à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date 02/12/2019 à 07h00 au 20/12/2019 à 18h00, et en date du 06/01/2020 à 07h00 au 31/01/2020 à 18h00.

Le 02 décembre 2019: Pour régler le stationnement et la circulation des piétons rue de Neufchâteau 36-38 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation de canalisation, en date du 02/12/2019 à 08h00 au 03/12/2019 à 17h00.

Le 02 décembre 2019: Pour régler la circulation des véhicules rue du Gazomètre 41 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 04/12/2019 de 08h00 à 18h00.

Le 02 décembre 2019: Pour régler le stationnement des véhicules rue de Schoppach 46 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement en date du 14/12/2019 de 09h00 à 18h00.

Le 02 décembre 2019: Pour régler le stationnement des véhicules rue de la Porte Neuve 31 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement en date du 30/11/2019 de 08h00 à 20h00.

Le 02 décembre 2019: Pour régler la circulation et le stationnement des véhicules rue Numa Ensch Tesch 24 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – pose d'un container, en date du 04/12/2019 à 08h00 au 06/12/2019 à 17h00.

Le 02 décembre 2019: Pour régler la circulation des véhicules et des piétons rue Porte Neuve 15 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de gaz pour Ores – fouilles en trottoir et voirie, en date du 29/11/2019 à 08h00 au 10/12/2019 à 17h00.

Le 04 décembre 2019: Pour régler le stationnement des véhicules rue de Diekirch au niveau du 69 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 02/12/2019 à 07h00 au 20/12/2019 à 19h00.

Le 04 décembre 2019: Pour régler le stationnement des véhicules sur le parvis de Saint-Martin et Square Albert 1<sup>er</sup> à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une cérémonie funéraire le 04/12/2019 de 13h30 à 16h00.

Le 04 décembre 2019: Pour régler le stationnement des véhicules rue Michel Hamélius 35 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison le 06/12/2019 de 13h00 à 18h00.

Le 04 décembre 2019: Pour régler le stationnement des véhicules rue de Diekirch 8 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement le 16/12/2019 de 14h00 à 20h00.

Le 06 décembre 2019: Pour régler la circulation des véhicules rue de Bitburg 29 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau – ouverture en accotement, en date du 16/12/2019 à 08h00 au 20/12/2019 à 18h00.

Le 09 décembre 2019: Pour régler la circulation et le stationnement des véhicules rue Scheuer 116 et rue François Boudart à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – pose de câbles et conduites pour Proximus, en date du 09/12/2019 à 07h00 au 20/12/2019 à 18h00.

Le 09 décembre 2019: Pour régler le stationnement des véhicules rue des Déportés 46 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 05/12/2019 de 10h00 à 14h00.

Le 09 décembre 2019: Pour régler le stationnement des véhicules rue Michel Hamélius 22 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement en date du 31/01/2020 de 08h00 à 18h00.

Le 09 décembre 2019: Pour régler la circulation des véhicules rue des Déportés (devant l'église) à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – remplacement de poteaux passage piétons, en date du 04/12/2019 à 08h00 au 20/12/2019 à 17h00.

Le 09 décembre 2019: Pour régler le stationnement des véhicules rue de la Semois 58 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de placement de panneaux solaires, en date du 16/12/2019 de 06h30 à 18h00.

Le 09 décembre 2019: Pour régler la circulation des véhicules rue de Seymerich 13 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une expulsion, en date du 11/12/2019 de 09h00 jusqu'à fin de l'expulsion.

Le 09 décembre 2019: Pour régler le stationnement des véhicules rue de la Caserne 18 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement le 09/12/2019 de 08h00 à 18h00.

Le 09 décembre 2019: Pour régler le stationnement des véhicules rue des Déportés 48 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement en date du 07/12/2019 de 09h00 à 20h00.

Le 09 décembre 2019: Pour régler le stationnement des véhicules dans différentes rues de la Ville d'Arlon, du samedi 07 décembre 2019 à 07h00 au jeudi 12 décembre 2019 à 18h00, en vue d'assurer le bon déroulement du montage du sapin de Noël ainsi que de la mise en place des illuminations de Noël.

### **3. ADMINISTRATION GENERALE : Prestation de serment d'un agent communal.**

**Monsieur MAGNUS** – J'aimerais dire un petit mot à Marianne STEVART qui va venir prêter serment aujourd'hui, et la remercier en tout cas pour toutes ces années. J'ai appris par Monsieur THILL que depuis le 21 septembre 2001, Madame STEVART, vous faites partie de cette grande maison. Je peux dire que pendant toutes ces années vous avez rendu des services importants à notre commune, et on va encore le voir tout à l'heure dans le cadre du PST. Vous êtes en charge du département Economie ; vous êtes également en charge du département de la Culture et certaines personnes vous appellent d'ailleurs Madame LUX FASHION WEEK. J'espère que vous serez encore Madame LUX FASHION WEEK en 2020. On peut dire de vous, et c'est reconnu unanimement, que vous connaissez vos dossiers ; vous avez ce que j'appelle un sens critique particulièrement intelligent, je dirais, et qui nous fait bien souvent, nous les membres du Collège, nous poser les bonnes questions. Vous donnez également, comme votre collègue assis à côté de moi, d'excellents conseils au Collège et je crois qu'avec Cédric LECLERCQ, à vous deux, nous avons vraiment une excellente équipe qui peut mener notre commune vers une administration qui est performante et à la hauteur de nos ambitions.

**Madame STEVART** - Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

### **4. ADMINISTRATION GENERALE : Présentation du Programme Stratégique Transversal.**

+ + +

*Madame la Conseillère Marie NEUBERG entre en séance*

+ + +

**Monsieur MAGNUS** – Avant de passer la parole à Monsieur REVEMONT et Madame STEVART, je voulais simplement dire un petit mot sur ce PST comme on l'appelle de manière plus globale. Je crois d'abord que c'est une bonne chose que soit imposé aux communes d'avoir un Plan Stratégique Transversal. En ce qui me concerne, moi qui ai fait ma carrière dans le privé, je dirais que les entreprises ou le monde des associations, tout le monde fait des Plans Stratégiques Transversaux. Ça ne s'intitule pas nécessairement comme cela, mais quand on crée une société, on doit faire un plan financier, c'est-à-dire avoir une vision de sa politique sur le long terme et le moyen terme. Je crois que c'est tout-à-fait ce que le Gouvernement wallon a voulu faire ici en nous obligeant à avoir des objectifs stratégiques, opérationnels et évidemment des projets. Maintenant ce genre d'outil est aussi particulièrement adapté dans la mesure où ils s'adaptent eux-mêmes, en ce sens où un plan stratégique doit évoluer en fonction évidemment de l'évolution de notre société, de nouveaux projets mais surtout en fonction des opportunités qui sont à saisir et que nous saisissons évidemment lorsqu'elles se présentent devant nous, et je pense plus particulièrement aux subsides. Il est évident que dans les années qui viennent nous aurons accès, je l'espère en tout cas, à des subsides en matière de mobilité, dans tout ce qui est transition écologique. Nous devons donc véritablement faire une vraie veille sur tous ces projets qui se présenteront chez nous pour les intégrer dans nos objectifs stratégiques opérationnels, et puis évidemment dans nos projets. Je ne vais pas relire tout ce que j'ai dit dans l'à-propos du document que vous avez reçu, mais cette transition écologique et énergétique, cette préservation de l'environnement, comme vous avez pu le voir, sont une priorité pour nous, et ça doit faire partie de l'ensemble de nos réflexions en faveur du climat et du développement durable. Les aspects de participations citoyennes également, depuis 1 an déjà, ont bien été mises en place via notre plateforme 'Arlon c'est vous', qui ne récolte pas autant de résultats qu'on espérait, mais en tout cas il faut qu'on persévère dans cette voie-là. Cette transition numérique est aujourd'hui également importante. Ensuite j'ai une nouvelle importante à vous annoncer aujourd'hui puisque ça fait quand même des années qu'on en parle : il y a environ un petit mois nous avons passé les 30.000 habitants. De manière officielle, nous sommes donc plus de 30.000 habitants et on voulait d'abord le dire avant tout aux Conseillers communaux. On était tout juste en dessous lors des dernières élections, mais là nous y sommes. Je ne vais évidemment pas me permettre de passer tout ce PST en revue, je vais laisser faire Marianne et Fabian pour ce qui est de la présentation, de la manière dont ils ont travaillé, mais je voulais simplement prendre deux-trois chiffres pour nous permettre de rentrer dans cette réflexion. Je lisais les annexes du document qui vous ont été envoyées, et je trouvais qu'il y avait quelques chiffres qui étaient particulièrement intéressants, qui viennent évidemment des analyses qui sont faites par Belfius. Il faut par exemple savoir que sur 10 ans notre population a augmenté entre 2008 et 2018 de 10 % ; lorsque vous prenez les plus de 65 ans, c'est 12,4 % ; et les plus de 80 ans, c'est 37 %. Cette transition démographique se fait avec un taux de fécondité qui est un peu plus bas, et une augmentation de l'espérance de vie. Si on prend les études qui ont été faites par le bureau du Plan entre 2007 et 2060 – on aura tous quelques années de plus, l'augmentation de la population est de 19 %, pratiquement 20 %. En 53 ans, elle augmente de 20 %. Toute chose étant par ailleurs égale, en 2060, on pourrait donc se retrouver, si la population augmente de 10 % par an – je ne suis pas ici en train de faire de la politique – avec 40 % de personnes en plus sur le territoire communal. Je ne dis pas que ça va se passer comme ça, mais si on prend une augmentation linéaire par rapport au document en question, je pense que ça doit nous faire réfléchir à l'avenir de notre ville et de se dire – et je crois que c'est une chance - que nous ne sommes pas une ville en décroissance. Un autre chiffre dont je voulais reparler et qui ne sera pas ignoré par ceux qui participent aux réunions sur le Schéma de structure communale, maintenant appelé Schéma de développement communal, c'est ce que nous

entendons de temps en temps et qui me fait un peu bondir : lorsqu'on veut faire passer Arlon pour une commune où on est à la bétonisation complète de l'ensemble du territoire. Je sais bien que personne ne pense cela ici, mais quand on entend parfois certaine chose, on peut se poser la question. Je voudrais rappeler que la commune d'Arlon – et c'est DR(EA)<sup>2</sup>M qui le dit - c'est 12 % de terrains urbanisés. Dans ces 12 % les terrains résidentiels, les habitations, les cours, les jardins qui ne sont en général pas bétonisés, et les garages représentent 7 %. Ce sont des chiffres que l'on doit connaître. Dans les terrains non-urbanisés qui représentent la différence entre 100 % et 12 %, soit 88 % - c'est quand même important de savoir parce que c'est typique sur notre territoire arlonais - il y a 9 % qui sont le terrain de Lagland, c'est-à-dire le terrain d'entraînement militaire. Je me suis simplement dit qu'il fallait resituer quand même Arlon dans son contexte, et 12 % de notre territoire est urbanisé. Je crois que lorsque vous voyez cela au niveau du Closter, quand vous le voyez au niveau de la Province de Luxembourg, la commune d'Arlon est plus urbanisée que l'ensemble de la Province de Luxembourg, je crois que c'est bien normal. Cette augmentation de la population doit nous faire prendre conscience à tous, peu importe la manière dont les choses se font, que ça a une influence dans les années qui viennent sur l'urbanisme (comment, où, quoi construire), sur les écoles, sur les crèches, la mobilité, les équipements sportifs, les équipements culturels, ... et que donc Arlon est une ville qui avance, qui doit avancer dans la bonne direction et qui doit réfléchir sans cesse me semble-t-il à améliorer les services qu'elle offre encore à la population, mais aussi à en avoir plus dans les années qui viennent. Nous sommes vraiment en transition dans tous les sens du terme, et c'est là-dessus que je vous invite à réfléchir maintenant. Je propose de vous donner la parole pour que vous nous disiez dans quel esprit vous avez travaillé, sur base de quelles réflexions qui ont bien sûr été menées par l'ensemble de la majorité et après je propose d'avoir des questions qui nous seront posées directement. Vous avez tous lu avec attention notre Programme Stratégique Transversal, on ne va pas en faire ici un déballage mais on répondra à vos questions.

**Monsieur LECLERCQ** – En quelques mots une introduction quant au contexte légal du Programme stratégique transversal qui a été instauré par le décret du 19 juillet 2018, et qui définit le PST comme suit « *Le PST est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le Collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixé. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition* » Le PST repose sur une collaboration entre le Collège communal et l'administration. Il s'agit d'un document stratégique qui aide les communes à mieux programmer leur politique communale en développant une culture de la planification de l'évaluation. Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation a intégré ces dispositions et prévoit que le Collège présente le PST au Conseil, Conseil qui en prend acte après avoir débattu en séance. Le PST n'est donc pas un document réglementaire et ne doit pas faire l'objet d'une approbation par les autorités de tutelle. La législation ne fixe pas de contenu strict au PST, ni le degré de détail des projets présentés. Il s'agit de trouver un juste équilibre entre d'une part un PST suffisamment complet pour lui donner de la consistance, et d'autre part un PST suffisamment flexible pour ne pas devoir le modifier au quotidien. Notre équipe, en étroite collaboration avec le Conseil communal, a dès lors travaillé sur un PST dans le sens d'un tableau de bord de l'action communale, se précisant au fur et à mesure des avancées des différents projets.

**Madame STEVART** – De manière générale, le Programme Stratégique Transversal est constitué d'objectifs stratégiques qui sont traduits en objectifs opérationnels pour lesquels seront définis des projets et des actions concrètes qui pourront mener à leur réalisation. Les objectifs stratégiques sont les thèmes qui représentent la vision des autorités politiques pour toute la législature, c'est-à-dire ce que la ville souhaite être au terme de cette législature. Dans le PST par exemple cela va être l'intitulé « Être une ville accordant une place prépondérante à l'éducation ». Les objectifs opérationnels sont les objectifs qui concourent à la réalisation des objectifs stratégiques. Ils se définissent par ce qu'il faut faire pour les atteindre, et toujours dans l'exemple de l'enseignement, nous diront « Disposer d'écoles accueillantes et rénovées ». Les projets sont les actions concrètes à mettre en œuvre pour

atteindre les objectifs opérationnels. Ils précisent ce qu'il va être fait concrètement pour atteindre ces objectifs opérationnels. Dans notre exemple nous pourrions dire qu'une action sera « Rénover l'école de Heinsch ».

Au niveau de l'élaboration et du contenu du PST, le PST a été élaboré en cohérence et dans la continuité de la déclaration de politique communale qu'il traduit en une démarche stratégique structurée. La méthodologie suivie pour élaborer ce PST a consisté en plusieurs étapes : il y a d'abord la fixation d'une ligne stratégique par et avec le Collège ; ensuite une centralisation des informations disponibles dans les différents services de l'administration, ce qui a permis ensuite d'identifier les ressources internes et externes nécessaires ; et ensuite, sur base de ces éléments, la structuration des éléments et la création des fiches projet. Le PST précise la déclaration de politique communale au travers des objectifs et actions, mais doit néanmoins rester assez global, de manière à ce que les actions puissent s'adapter à la stratégie. En effet, il pourra évoluer en fonction des opportunités et des contraintes qui seront rencontrées tout au long de la législature, que ce soit des opportunités en terme de subsides, des obstacles à la réalisation de l'un ou l'autre projet.

Le PST d'Arlon en quelques chiffres : comme on vient de le dire, le PST reprend comme objectifs stratégiques les thématiques énoncées dans la déclaration de politique communale. Il compte 13 objectifs stratégiques, entre lesquels il est important de préciser qu'il n'y a pas de priorités, sauf le premier qui vise à conforter Arlon dans son rôle de chef-lieu de province et qu'il convenait de placer en tête des objectifs stratégiques. Ces objectifs stratégiques sont déclinés en 64 objectifs opérationnels qui ont donné lieu à ce stade à 264 fiches projet. Ces objectifs et ces projets ont donc pour but d'apporter une réponse au constat et aux tendances exposés par Monsieur le Bourgmestre dans son introduction, notamment en matière d'évolution de la population.

Les objectifs stratégiques, nous pouvons les passer en revue :

- une ville qui assume et assure son rôle de chef-lieu de province et de pôle majeur au centre de la Grande Région. Il se décline en 6 objectifs opérationnels, principalement la lutte pour le maintien de l'hôpital et le maintien des services publics et de l'emploi, eux-mêmes déclinés en 12 projets ;
- une ville de patrimoine qui elle se décline en 2 objectifs opérationnels qui sont le patrimoine historique et le patrimoine culturel ;
- une ville culturelle, touristique et commerciale attractive qui comporte 5 objectifs opérationnels notamment les projets de réaménagement du centre-ville et le tourisme ;
- une ville développant une politique du logement concertée, qui comprend 5 objectifs opérationnels, parmi ceux-ci la lutte contre les logements inoccupés et la création de logements ;
- une ville sportive avec des infrastructures modernes et adaptées, qui comporte 3 objectifs opérationnels axés sur le développement et l'amélioration des infrastructures sportives notamment ;
- une ville soucieuse de l'aménagement de son territoire et de son développement économique, qui a 6 objectifs opérationnels, et entre autre le suivi et la finalisation des différents schémas d'orientation en cours ;
- une ville solidaire et hospitalière, dont les 3 objectifs opérationnels portent notamment sur la solidarité internationale et la politique sociale ;
- une ville inscrite dans la transition numérique et la participation citoyenne, avec 3 objectifs opérationnels axés sur la participation citoyenne et notamment les nouveaux logiciels au niveau de la ville ;
- une ville œuvrant pour la sécurité et la prévention, qui se concentre entre autre sur les dispositifs de prévention et les infractions environnementales ;

- une ville aux infrastructures adaptées pour une mobilité apaisée et un espace public partagé, avec 7 objectifs opérationnels qui portent sur le stationnement, le fait de favoriser les modes doux, tout ce qui concerne les voiries et les trottoirs ;
- une ville accordant une place prépondérante à l'éducation et à la jeunesse, avec 5 objectifs opérationnels axés sur les écoles, l'accueil extra-scolaire, les crèches et la Maison des Jeunes ;
- une ville engagée dans la transition écologique et énergétique, avec 6 objectifs opérationnels qui portent sur l'emprunte énergétique, la biodiversité, les circuits courts entre autre ;
- une ville respectueuse de chacun et attentive au bien-être des citoyens, avec 10 objectifs opérationnels axés sur les séniors, les cultes, le fonctionnement de l'administration entre autre.

**Monsieur REVEMONT** – Marianne vient de présenter le PST, avec ces objectifs stratégiques. On voit qu'il y a 264 actions, donc c'est assez conséquent, et derrière cela il y a des gens qui ont travaillé. C'est vrai que lorsqu'on parle de transversal, on va parler aussi des personnes qui vont travailler derrière : on va retrouver le pouvoir politique, l'administration et aussi des partenaires externes. Toutes ces personnes-là doivent travailler ensemble, dans cet aspect transversal. On se rend compte que dans les actions qui sont définies dans le document que vous avez, il y a à peu près 95 actions qui sont transversales au niveau des compétences du Collège communal. Par exemple, quand on construit une école, l'Echevin des travaux et l'Echevin de l'enseignement devront forcément travailler ensemble. Ensuite, derrière cela, il y a l'administration qui devra travailler. Là on voit que dans le PST qui vous est présenté, il y a 71 actions transversales entre service. À chaque fois que l'on a créé des actions, on a créé des acteurs derrière. Cela veut dire que dans les services, chacun saura ce qu'il a à faire pendant la législature et chacun sera le service porteur ou le service partenaire, comme ça on peut avancer dans une certaine clarté. Même chose quand on a défini les actions, on a dû mettre à chaque fois les acteurs, ça veut dire qu'il fallait se poser la question 'Est-ce qu'on a les ressources humaines pour assurer ces actions-là ?' Il y a certaines actions par exemple au niveau de tout ce qui est environnement où on s'est rendu compte qu'il manquait certaines forces vives. On est en train d'engager un éco-conseiller pour pouvoir combler ces déficits. L'intérêt du PST est aussi de voir nos ressources financières et humaines, et là nous pouvons agir directement, et en tant que service on peut préciser aussi nos besoins au pouvoir politique. On parle du pouvoir politique, des acteurs qui sont dans l'administration, mais on parle aussi des partenaires externes. Pourquoi ? Parce que de plus en plus, lorsque l'on va faire des projets, on va travailler par exemple avec des pouvoirs subsidiants, donc il faut les définir. Sur chaque action que l'on fait il faut savoir si on a les ressources financières et humaines pour les faire, et s'il nous manque des ressources financières il faut voir où les chercher. Dans les 264 fiches actions, lorsqu'on a pu les définir, on les a définies. Dans le PST qui vous est présenté, les 73 actions sont transversales avec des partenaires externes, dont les pouvoirs subsidiants. Quand on parle de PST, on va aussi parler de volets internes et externes du PST : le volet interne va concerner tout ce qui est fonctionnement de l'administration, comment faire pour l'améliorer, comment faire pour être mieux au niveau de l'accueil du citoyen ; au niveau de ce volet interne on va retrouver sur les 264 actions 24 actions qui vont être dirigées pour outiller et former l'administration et pour pouvoir justement réagir pour pouvoir se concentrer sur les 240 actions externes du PST. Les 24 actions internes du PST vont avoir un impact aussi sur les 240 actions réelles qui vont être réalisées pour les citoyens sur ce volet externe. Quand on parle de PST il faut aussi prioriser nos différentes actions : c'est vrai qu'il y a énormément d'actions, et comme disait Marianne tout à l'heure, en fonction de ce qu'on va avoir comme subventions ou ressources humaines, on va devoir prioriser nos actions et savoir si on tient la route au niveau de ce qu'on va prioriser, ou si on va devoir changer à un moment donné certaines actions du PST. Sur les 264 actions qui sont reprises dans le PST, il y a 146 actions actuellement en cours, c'est-à-dire que certaines sont à l'étude. On va prendre, par exemple, le hall 1 de la Spetz, qui est actuellement à l'étude, et qui vous sera présenté à un futur Conseil communal, mais c'est une action qui est en cours de réalisation. Sur les 264 actions, il y a 146 en cours, 73 débiteront en 2020, et 45 qui seront prévues durant la législature, qui seront encore à affiner, à préciser, et qui verront le jour au cours de la législature. Il faut savoir que sur ces actions-là, une fois qu'on les a mises dans le PST, on devra faire une évaluation à mi-mandat de ces actions,

pour vous montrer un peu où l'on en est. Pour cela, on a un outil que je vais vous montrer, qui nous permettra d'évaluer le PST, mais je vous le présenter plus tard. Actuellement, au niveau de toutes les fiches projets qui sont encodées, sur les 264 actions, il y en a plus d'une centaine qui sont encodées dans le détail ; les autres fiches actions vont être précisées par les différents services concernés. Il y aura du détail qui va être amené sur les autres fiches d'actions quand elles vont revenir vers le service. Pour gérer toutes ces fiches PST, ce n'est pas le tout de les avoir dans un listing, il faut pouvoir les gérer. Pour cela, on a pris un outil qui s'appelle 'One app' qui a été développé par une équipe assez dynamique, et dans l'équipe, il y a une personne qui était directeur financier et aussi directeur général, et qui comprend les besoins de l'administration. Je vais vous montrer un peu sur quel logiciel nous avons travaillé pour pouvoir créer notre PST. Ce logiciel nous permet de mettre tous les acteurs qui vont faire partie du PST, des acteurs politiques, des acteurs au niveau des services, et on va définir pour chacun le projet en lui-même, la description du projet, définir des objectifs, définir s'il y a une incidence budgétaire ou non. Je vais vous montrer à quoi peut ressembler une fiche projet quand on la remplit. Quand on va créer une fiche projet, on va devoir définir dedans les objectifs stratégiques, les objectifs opérationnels de cette fiche, si on est dans un volet interne ou externe – c'est ce que je vous ai expliqué précédemment, si nous avons une synergie éventuelle avec le CPAS, on va décrire le projet, on va mettre des indicateurs qui vont nous permettre de suivre à quelle étape on est au niveau du PST. Si je prends un projet tel que le hockey, que l'on a devant les yeux, on aura une désignation d'auteur de projet, des approbations du cahier des charges, des accords de la tutelle et d'Infrasports, une attribution et une notification pour les travaux, et la réalisation des travaux que l'on espère pour l'année prochaine. Chaque étape va nous permettre de voir où l'on en est dans cette fiche projet PST, et cela sera géré par l'administration grâce à ce logiciel-là. Dedans, on met forcément si on a un impact, une incidence budgétaire, une estimation du budget, qui, au niveau politique, gère ce projet-là, et, qui au niveau des acteurs de l'administration, va gérer ce projet-là. Ça permet d'être clair dans cette fiche d'action, et de pouvoir avancer de cette façon-là, projet par projet. Ensuite une fois que tout est finalisé au niveau de ces fiches action - on a fait une centaine de fiches détaillées, il y en a encore qui seront à faire par les services – les services prendront en main ces fiches-là, et on va pouvoir avancer concrètement sur les différents projets, grâce à l'utilisation de ce logiciel. C'est grâce à cela que l'on pourra vous dire, d'ici 1 an, où on en est dans les différents projets, et à quelle étape nous sommes du PST. C'est assez ergonomique, dans le sens où il y a la possibilité de cartographier sur le logiciel, les endroits où vont se faire les projets, et pour voir rapidement les projets encodés. C'est un outil qui sera vraiment utilisé par l'administration, il y a des licences limitées par rapport aux utilisateurs, et c'est vraiment un outil, à la fois qui va nous servir à suivre le PST, mais pour nous aussi, en interne, de pouvoir suivre correctement nos dossiers. Il y aura vraiment une procédure qui sera mise en place. Quand on voit, au niveau du PST, des logiciels mis en place, et de ce qu'on va pouvoir en tirer, le PST va pouvoir professionnaliser la gestion communale, on pourra avoir une meilleure vision à moyen terme de ce que l'on va faire ; c'est vrai pour le politique, mais aussi pour les services, comme ça, on sait déjà dans la législature quels sont les groupes projets à mettre en avant, quelles sont aussi les relations que l'on doit avoir avec les autres services, pour commencer à entamer les projets. Cette vision, à moyen terme, est utile à la fois pour le pouvoir politique, à la fois pour l'administration, et surtout pour le citoyen qui pourra avoir, grâce au PST, des actions qui seront mises en place durant la législature. Ça permettra aussi de fédérer les différents plans et programmes ; beaucoup de personnes ici font partie de différentes commissions (PEDC, PCDN, etc.), et on se rend compte qu'il y a différentes choses qui sont discutées, différents points qui sont discutés de la même façon, à différentes commissions. Là, le PST permettra d'avoir une vision plus globale sur ces différents plans ; ça permettra de mieux dialoguer avec le citoyen, puisque le PST va devoir être mis sur le site internet de la ville ; ça permettra à l'administration de planifier ces ressources humaines et les ressources financières à mettre en œuvre ; ça impliquera beaucoup plus les agents communaux, puisqu'on a vu dans les fiches, qu'à chaque fois, il y avait les ressources humaines qui étaient définies, donc forcément, il y aura des services et des agents porteurs de projet, et il y aura une implication directe des agents au niveau des fiches PST ; ça permettra une meilleure vue transversale dans les différents projets qui sont proposés.

**Monsieur MAGNUS** - Je voudrais vraiment vous remercier, parce que je sais que c'est un travail que vous menez ensemble, chacun dans vos particularités respectives, depuis maintenant plusieurs mois. C'était vraiment un travail important qui n'est pas terminé, vous venez de le dire, et j'ai envie de rajouter qu'il ne sera jamais terminé, puisque l'adaptation en fonction des réalités budgétaires et régionales, et de subsides, va faire en sorte qu'on s'adapte en fonction de tout cela. Merci beaucoup vraiment à vous deux pour ce travail énorme qui a été effectué durant ces derniers mois, et je vous avais proposé de prendre ¾ heure pour répondre à toutes les questions qui sont posées. Donc, lorsque vous posez les questions, est-ce que je peux simplement vous demander de nous donner la page à laquelle se réfère votre question, et puis après, nous essayerons de trouver où ça se situe dans les feuilles.

**Monsieur GAUDRON** – Je ferais par la suite une intervention plus générale, mais j'avais vraiment une question. Je ne vais pas revenir sur les délais du PST, mais vous aviez évoqué au niveau du Collège votre souhait d'avoir une lecture de la DPR, et des actions envisagées par le gouvernement wallon, pour adapter votre PST. J'aurais voulu savoir quelles sont les adaptations et les modifications que vous avez réalisées dans le PST qui nous est présenté aujourd'hui, et qui, justement, découlent de ce que vous avez pu lire dans la DPR.

**Monsieur MAGNUS** - Je crois qu'on a pu lire dans la DPR que pour tout ce qui était mobilité, en tout cas, nous allons pouvoir y mettre l'accent, et par exemple, c'est évidemment quelque chose qui se reflète, je crois, dans l'ensemble de nos documents ; tout ce qui est transition, est véritablement quelque chose également de très important, et que nous avons également voulu mettre en avant. Je ne vais pas vous dire que c'est l'hôpital qui a transpiré de la DPR, puisque là, nous n'avons pas tout à fait la même vision que ce qui a été exprimé, mais en tout cas dans cette partie, on en a encore parlé la semaine dernière en ce qui concerne le commerce, les décisions vers lesquelles nous devons aller, doivent s'inscrire dans ce qui était également dans la déclaration de politique régionale, et de la sortie du Ministre BORSU, là-dessus, en disant que les zonings commerciaux, tels que ceux que nous avons connus, ne seront plus adaptés aujourd'hui. Comme je l'ai dit il y a quelques semaines, nous ne nous inscrivons pas dans cette démarche-là, on estime que, lorsqu'il y a des commerces qui ferment, par exemple à l'Hydrion, ce n'est pas opportun d'aller reconstruire quelque chose d'autre à quelques kilomètres de là.

**Monsieur DEWORME** - Avec notre projet de zone artisanale, en collaboration avec Idelux, et donc l'implantation future d'entreprises, nous sommes bien dans cette logique-là, et je pense que demain il faudra probablement réfléchir encore à d'autres zones qui pourraient servir pour le développement économique d'Arlon. C'est l'opportunité, étant donné qu'il y a cette volonté au niveau du Gouvernement wallon, d'enfoncer le clou dans cette direction-là.

**Madame LECOMTE** – On attendait effectivement un peu de lire la DPR, tout simplement pour connaître aussi le budget alloué à certaines compétences, je pense en particulier au logement où le Ministre DERMAGNE va débloquer un montant de 100 millions d'euros. Je présume effectivement que ça va pouvoir avoir une incidence sur les politiques que l'on va pouvoir mener, et les actions que l'on va pouvoir développer par exemple.

**Monsieur TRIFFAUX** – A propos du chapitre sur l'éducation et la jeunesse, à la page 26, dans le point 1, l'extension de l'école de Frassem, la rénovation de l'école de Heinsch, la rénovation d'Udange, du réfectoire de Freylange, les façades de l'école de Stockem, ... ce sont tous des dossiers qui ont été plus qu'initiés par le Collège précédent. Le réfectoire de Freylange est construit, il n'y a plus qu'à l'inaugurer, car je pense que c'est quasi terminé ; l'école de Heinsch, on avait la signature définitive du Ministre, j'espère que les travaux vont bientôt démarrer, parce qu'il fallait se lancer dans les soumissions... En bref, ce sont des anciens dossiers qui arrivent en phase terminale, mais je ne

vois aucun nouveau projet réel pour le futur. Or, vous l'avez dit, on a une ville dont la population va augmenter dans les prochaines décennies, elle va continuer à augmenter. Il faudrait donc quand même venir avec de nouveaux projets que vous initiez, je pense par exemple à une école primaire à Udange. On avait déjà un peu réfléchi mais je ne la vois pas... je vois « rénovation de l'école d'Udange » qui est l'école maternelle, mais il faudrait envisager sérieusement une école primaire à Udange, avec des contraintes en matière d'urbanisme, on en avait déjà parlé puisqu'il y a des projets immobiliers qui sont en préparation sur cette zone. Là, je trouve qu'il y a quand même un manque d'idée et d'ambition du Collège dans ce domaine-là. Ce qui me déçoit vraiment dans le point 2, c'est qu'on ne trouve pas, là, quelque chose que nous étions plusieurs partis à avoir à notre programme - et soyez sûr qu'on l'aurait mis en œuvre - ce sont des cours de langue dès la 1<sup>ère</sup> primaire. Je vois simplement une sensibilisation des enfants du maternel à la langue étrangère, et puis plus rien ! Ça s'arrête pendant plusieurs années, avant qu'ils aient des cours de langue en 5<sup>ème</sup> primaire... mais en 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, c'est vraiment dommage qu'il n'y ait rien de prévu. J'espérais vraiment que les enfants des écoles communales d'Arlon pourraient avoir des cours d'anglais dès la 1<sup>ère</sup> primaire. Vous aviez en début de législature un budget, comme c'est souvent le cas en début de législature, vous l'avez utilisé pour étendre l'accueil extra-scolaire aux quelques écoles qui avaient simplement des garderies, où il n'y avait pas vraiment d'urgence - d'ailleurs tout le monde n'a pas été agréablement surpris par ce qui s'est passé dans ces écoles. Cet argent-là aurait pu être utilisé pour recruter des professeurs d'anglais dès la 1<sup>ère</sup> primaire, et j'observe que, comme le projet ne se trouve plus dans votre programme, sans doute n'y-a-t-il plus d'argent pour cela. C'est vraiment dommage.

**Monsieur MAGNUS** – On peut répondre à l'école primaire d'Udange, il n'y a pas de problème. On a encore eu l'auteur de projet qui est venu, il y a maintenant deux mois, pour nous représenter à nouveau son projet. On a donc été particulièrement attentifs à obtenir encore un peu plus d'espaces dans l'aménagement du territoire. Ludovic, tu peux peut-être expliquer au niveau urbanistique ce que nous avons exigé.

**Monsieur TURBANG** – Au point de vue urbanistique, comme vous l'avez dit Monsieur le Bourgmestre, il y a un projet de lotissements qui est en cours à Udange. Bien évidemment, le Collège s'est battu à plusieurs reprises avec le promoteur, pour pouvoir bénéficier d'espaces suffisants pour la création d'une école primaire à Udange, ce qui calait chaque fois au niveau du promoteur, puisque bien évidemment, dans le cadre des charges d'urbanisme, c'est un gros manque à gagner pour lui. Il avait été également prévu de revoir un accès prioritaire vers cette nouvelle future école, et également un accès via une voie lente qui permettrait aux habitants du village ainsi qu'aux habitants du nouveau quartier, de pouvoir se déplacer de manière sereine vers l'école. On a également demandé à avoir une petite extension, par rapport à une plaine de jeux qui se situera derrière cette école, mais autre pierre d'achoppement qui revenait régulièrement, c'était bien sûr une placette. Le village d'Udange a un gros problème, c'est qu'il n'y a pas de place du village... Quelque part, dans le projet, le Collège réclamait systématiquement d'avoir une place, au centre de ce nouveau quartier. Pour le promoteur ça faisait beaucoup de laisser x dizaines d'ares de terrain disponibles pour la ville, pour y créer une école primaire, et une dizaine d'ares pour y créer une placette. Pour finir nous sommes tombés sur un accord : il y aura bien une école primaire à Udange, et une école suffisamment dimensionnée pour pouvoir accueillir ces 80 et quelques logements supplémentaires qui seront principalement des logements individuels, et bien évidemment une placette qui permettra peut-être un jour d'amener un tir, un carrousel, ou des choses comme cela sur la place qui deviendra la place d'Udange.

**Monsieur TRIFFAUX** - Sur ce point, c'est très bien, je vous félicite Monsieur l'échevin de l'urbanisme d'être attentif toujours à cette problématique, comme nous l'avons été dans le passé, mais j'attendais, au niveau éducation, que le Collège soit donc volontariste, et inscrive dans son programme « Création d'une école primaire à Udange » ! Or, ça ne s'y trouve pas.

**Monsieur MAGNUS** - Nous le ferons lorsque nous aurons trouvé un accord définitif avec l'entreprise qui nous propose ce projet d'urbanisation.

**Monsieur TRIFFAUX** - C'est parce que c'est un programme sur 6 ans.

**Monsieur MAGNUS** - C'est pour cela que l'on vous a dit tout à l'heure qu'il était prêt à évoluer en fonction de l'évolution, que nous pourrions déceler à gauche et à droite, et nous serons donc particulièrement attentifs à être en veille, de manière continue, à adapter notre PST en fonction des opportunités réalistes et, je dirais, très fermes qui se présenteront à nous.

**Madame LECOMTE** – Effectivement le PST est avant tout un document évolutif, on ne peut pas non plus inscrire tous les projets qui peuvent nous passer par la tête ; l'important aussi est de pouvoir les réaliser. Par rapport à l'apprentissage d'une langue étrangère, dès le début des primaires, d'abord de considérer celle-ci en maternel parce qu'on sait évidemment que c'est très important d'apprendre une langue le plus tôt possible. Les spécialistes sont d'accord de dire que c'est en maternel qu'il faut le faire. Effectivement l'idée est de mettre en place ce qu'on appelle un « bain linguistique » dès la maternelle, et donc un apprentissage de manière ludique, par exemple avec des activités musicales, des chansons, des choses comme ça...et travailler l'intonation, car on sait très bien que le processus d'imitation est très développé chez les très jeunes enfants. Et c'est d'ailleurs une recommandation de la Fédération Wallonie Bruxelles. Moi je pense quand même qu'avant de s'insurger contre le fait qu'on ne met pas en place des cours de langue en maternelle, voir en première et deuxième primaire, on doit d'abord regretter que la Fédération Wallonie Bruxelles ne met pas effectivement en place de tels cours et qu'il faille attendre 2020 pour qu'un cours d'anglais ou un cours de néerlandais soit donné en quatrième primaire. Alors qu'aujourd'hui d'ailleurs, ce même cours n'est donné qu'en cinquième primaire et sixième primaire. Cela étant, comme c'est effectivement un document évolutif, si la mise en place de tels cours dès la maternelle rencontre vraiment un succès, et je l'espère, il n'y a rien qui nous empêche de l'organiser également, sur fonds propres, en première, deuxième, et voir troisième primaire. Mais comme tout le reste, commençons peut-être par l'initier en maternelle et voyons. Parce qu'il y a aussi un considérant qu'il faut prendre en compte, c'est la pénurie des enseignants évidemment. Et la pénurie des professeurs de langues est encore plus prégnante que la pénurie d'autres professeurs. Alors pour mettre en place les choses il faut aussi avoir des professeurs qui peuvent donner ces cours. Et ça c'est vraiment un problème, je peux vous le dire.

**Monsieur TRIFFAUX** – C'est évidemment dommage d'attendre, si je comprends bien, trois ans...vous allez attendre que les trois maternelles soient passées avant d'envisager les cours de langue en première primaire. C'est dommage pour tous les enfants.

**Madame LECOMTE** – On pourrait très bien l'organiser en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> maternelle. Que va-t-on faire ? Nous avons déjà eu des contacts, je vais être transparente avec vous, avec des professeurs qui sont pensionnés. Des gens effectivement qui prendraient les premières, les deuxièmes et les troisièmes maternelles, des petits groupes etc... Donc de toute façon ils auront déjà une initiation de ce « bain acoustique » dont je vous parlais. Tous les enfants réunis, ce serait par groupe, on va travailler un peu comme cela. On va voir, je veux dire c'est une grande première parce que je pense que cela ne s'est jamais organisé ailleurs.

**Monsieur TRIFFAUX** – A l'école de Toernich nous avons des cours d'anglais déjà dès la première primaire.

**Madame LECOMTE** – Oui effectivement, sur fonds propres.

**Monsieur TRIFFAUX** – Sur fonds propres, absolument.

**Madame LECOMTE** – Et ils perdurent.

**Monsieur TRIFFAUX** – Et donc j’espérais vraiment une généralisation de ce système. Et encore une fois, plutôt que de recruter des éducateurs pour l’Accueil Extra-Scolaire, et l’étendre dans les écoles, où il y avait des garderies qui fonctionnaient parfaitement bien et où les parents n’étaient demandeurs de rien, vous pouviez utiliser cet argent pour recruter des enseignants en anglais et organiser les cours dès la première primaire. Là je maintiens que vous avez loupé une occasion, c’est bien dommage.

**Madame LECOMTE** – Là écoutez, les bras m’en tombent. Je me souviens quand même d’un Conseil communal animé où vous défendiez bec et ongles qu’on étende l’Accueil Extra-Scolaire à toutes les écoles, en disant effectivement tout le bien que vous pensiez de l’Accueil Extra-Scolaire et l’utilité, la nécessité de le faire pour les enfants. Et là j’entends que finalement les garderies jouaient bien leur rôle etc. C’est tout à fait un discours totalement différent et opposé à celui que vous teniez.

**Monsieur TRIFFAUX** – Non.

**Madame LECOMTE** – Alors j’avais mal compris Monsieur TRIFFAUX.

**Monsieur TRIFFAUX** – Simplement je dis qu’il n’y avait pas d’urgence, et que cet argent pouvait être utilisé pour des enseignants en anglais. Et je constate que maintenant vous n’avez plus d’argent pour le faire. C’est ça que je constate. Et que vous ne le faites pas. Et ça c’est dommage. Bien sûr si vous vouliez faire les deux, pas de problème j’étais partant. Mais je constate aujourd’hui que vous avez fait un choix entre les deux. C’est ça que je constate aujourd’hui. Et ça c’est dommage.

**Monsieur MAGNUS** – Il n’y a pas de choix qui a été fait.

**Monsieur DEWORME** – Un petit peu en soutien de ma collègue Carine... C’est vrai qu’il y avait eu quand même un satisfecit général lorsqu’on a décidé d’élargir l’Accueil Extra-Scolaire à l’ensemble de nos établissements. Je pense que c’est une bonne chose sur laquelle on ne reviendra pas sur le principe. C’est vrai qu’on ne peut pas faire tout en même temps non plus. Je rappelle qu’il doit d’ailleurs y avoir une évaluation de cet élargissement de l’Accueil Extra-Scolaire. Je pense qu’il y a une volonté politique nette, claire, précise du Collège de s’engager dans la voie de l’apprentissage des langues étrangères dès le plus jeune âge, c’est vraiment quelque chose d’important. C’est un défi important, une chose à la fois. Nous sommes au terme de la première année de la législature. C’est vrai que dans le PST cela n’apparaît pas de façon très claire. Effectivement le PST n’est pas le catalogue, la lettre à Saint-Nicolas qui reprendrait l’ensemble des choses que nous souhaitons, mais on essaye de faire les choses pas à pas, et de ne pas non plus s’enfermer (et je ne parle pas spécifiquement de ce domaine-ci) dans un tas de promesses qui deviendraient difficiles alors de tenir. Je pense que c’est beaucoup plus sage d’avancer comme nous le faisons, d’avancer pas à pas et de voir également la réalité budgétaire qui s’imposera à nous en cours de législature. Je pense que c’est ça notre objectif.

**Madame FROGNET** – Je voulais d’abord faire une toute petite remarque et puis après je vous dirai de quelle page je veux parler. Par rapport aux annexes dont vous parliez, moi aussi je les ai lues, je les ai épluchées. Et j’avoue que le truc de projeter sur 2060, en fait, je trouve cela très particulier, et puis très osé. Parce que quand on lit le rapport du GIEC...

**Monsieur MAGNUS** – Ce n’est pas moi qui l’ai fait.

**Madame FROGNET** - Non j’entends bien mais je voulais simplement faire remarquer que cette prospection à 2060, en imaginant une augmentation de la population, un vieillissement de la

population, alors qu'on ne sait pas du tout où on va en 2060, moi ça m'a un petit peu troublé dans les statistiques. Mais c'était juste une remarque parce que vous avez soulevé le point qu'il y avait des annexes, je les ai épluchées aussi et je me suis dit « oh la la, 2060 ! ». Je ne sais pas s'ils ont pris en compte des données scientifiques pour évaluer qu'on en sera là en 2060. Mais c'était juste une parenthèse.

**Monsieur MAGNUS** – C'est le Bureau Fédéral du Plan.

**Madame FROGNET** – Oui je sais j'ai vu.

**Monsieur MAGNUS** – C'est dans quarante ans évidemment, quand on se projette dans quarante on se dit qu'on aura quarante ans de plus.

**Madame FROGNET** – Mais le rapport du GIEC dit qu'à partir de 2050 ça commencera à être la catastrophe et donc, vous voyez, le truc c'est ça ; moi 2060 je ne m'y projette pas de la même façon.

**Monsieur MAGNUS** – Bien.

**Madame FROGNET** – Sinon ma question relevait de la page 22 où vous mettez dans le point 3, « sous point 2 » : imposer l'utilisation de gobelets réutilisables dans les manifestations. On avait voté ça au Conseil communal de mars dernier et on était très contents. Vous deviez modifier, je pense, le règlement général de police dans ce sens-là. Je ne sais pas où on en est neuf mois plus tard. Parce qu'à priori, j'ai relu le PV du Conseil communal de mars dernier, et c'est une modification du règlement général de police pour imposer des gobelets réutilisables, et je dois avouer qu'il y en a encore partout, souvent dans la ville.

**Monsieur MAGNUS** – S'il y en a encore qui sont utilisés sur l'espace public vous pouvez me le dire et on ira sanctionner.

**Madame FROGNET** – C'était hier.

**Monsieur MAGNUS** – Ou ça ?

**Madame FROGNET** – Dans l'espace place Hollenfeltz.

**Monsieur MAGNUS** – Ce n'est pas normal.

**Madame FROGNET** – En sortant du Petit GB, c'était par terre, je n'ai pas été faire les poubelles. Non seulement c'est des gobelets en plastique et donc à priori interdits, mais en plus ils étaient par terre et sur quelques mètres on a un sachet complet.

**Monsieur MAGNUS** – Je rappelle bien, je ne sais pas où vous avez été les trouver ou les ramasser, que je parle de l'espace public. Et je n'ai de pouvoir de police que sur l'espace public. Donc c'est-à-dire sur les terrasses. Le règlement de police ne doit pas être réadapté ou quoi ou qu'est-ce. Il a été adopté ici au Conseil communal et il doit être accepté sur l'ensemble du territoire de la commune. Nous avons d'ailleurs eu une association qui est venue nous voir pour essayer d'obtenir une dérogation à cela, nous lui avons dit non. Sur l'espace public il n'y a plus que du réutilisable, pas autre chose. Et s'il y a des gens qui utilisent d'autres que ce genre de gobelets ils seront sanctionnés.

**Madame FROGNET** – Je peux alors simplement vous dire que mes filles ont fait la fête vendredi puisque c'était la fin des examens. Elles m'ont dit : « Maman, on avait que des gobelets en plastique jetable. »

**Monsieur MAGNUS** – Si c'est à l'intérieur encore une fois, je ne peux rien faire.

**Madame FROGNET** – Sauf qu'après les élèves sortent et les jettent par terre.

**Monsieur MAGNUS** – Et bien cela ne va pas, on prendra des mesures.

**Madame FROGNET** – Je voulais simplement relever ce point-là, que ça fait neuf mois et qu'il y a encore de l'utilisation de ces gobelets.

**Monsieur MAGNUS** – Je croyais que vous alliez dire « on a encore rien fait », ça je vous aurai dit que ce n'était pas vrai.

**Madame FROGNET** – Je n'ai pas dit ça.

**Monsieur DEWORME** – Le changement des habitudes était pratique. On prend énormément de temps, dans ce domaine-là comme dans tant d'autres.

**Madame FROGNET** – Je n'ai pas dit le contraire, mais à partir du moment où on prend une décision...

**Monsieur DEWORME** – Je pense qu'on a quand même été clair au niveau du Collège puis du Conseil que d'interdire carrément l'utilisation de cela, mieux que ça alors c'est sanctionner.

**Madame FROGNET** – J'entends bien sauf que voilà...

**Monsieur MAGNUS** – Mais c'est « non ».

**Madame FROGNET** – Mais tant mieux parce que c'est ça que je demande en fait, c'est de ne plus avoir à ramasser des gobelets en plastique tous les samedis.

**Monsieur MAGNUS** – Je ne vous demande pas d'aller les ramasser.

**Madame FROGNET** – Si si, parce que vous savez, le truc « un déchet par jour », et bien moi je ramasse tous les déchets que je croise.

**Monsieur MAGNUS** – Ça si vous voulez ramasser c'est votre problème. Moi j'interdis en tout cas que sur l'espace public on emploie autre chose que des gobelets en plastique réutilisable. Et je réaffirme ce qui a été décidé ici au Conseil communal. Et si la réglementation n'est pas suivie elle sera malheureusement suivie d'effets répressifs. D'autres points ?

**Monsieur KARENZO** – Merci Monsieur le Bourgmestre. Moi je voudrais parler au niveau de la page 48, où on parle d'une ville sportive avec des infrastructures modernes et adaptées. Tout d'abord faire une réflexion générale et puis je poserai une question sur un projet un peu plus particulier. En fait je me réjouis de lire cette page où on ne parle pas seulement d'investir dans des infrastructures pour les clubs sportifs. On voit une nouvelle volonté de développer et d'organiser des activités sportives sur le territoire Arlonais. Mais aussi de développer des infrastructures pour tout-un-chacun sur les espaces publics. Dans ce cadre-là on veut faire des petites infrastructures sportives, et un skatepark. Et ma question plus précise était au niveau du skatepark. Où en est-on pour le moment dans l'identification de zones où on pourrait aménager un skatepark sur la commune ?

**Madame LAMESCH** – Au niveau du skatepark on sait effectivement que s’est une infrastructure qui est très attendue par les jeunes notamment. Il y a donc toute une réflexion qui est en cours, notamment avec la maison des jeunes qui a préparé vraiment tout un dossier, qui s’est vraiment renseigné par rapport aux utilisateurs et aux utilisations. Donc non seulement skatepark, mais aussi vélo, rollers... quelque chose de relativement mixte et pour tous les types d’utilisateurs, confirmés comme débutants. Et au niveau du choix d’un site c’est en cours de réflexion mais on se dirige à priori vers le site de la Spetz qui paraît intéressant. Parce qu’en zone en urbanisée on sait qu’un skatepark s’est relativement bruyant, et parce qu’il y a aussi une dénivellation adaptée à ce type de d’infrastructure. Donc on est en cours de mise en route. Il y a un auteur de projet qui est toujours désigné pour les abords des halls de la Spetz, on va voir si on peut garder cet auteur de projet ou s’il faut changer puisque l’objet n’est plus vraiment le même qu’à l’époque ; et essayer d’avancer vraiment au mieux dans ce dossier.

**Monsieur GAUDRON** – Pour faire une réaction plus globale sur le PST lui-même il y a évidemment de bonnes choses dans ce PST. J’ai envie de souligner toutes les actions en matière de maîtrise de l’urbanisation, d’accès au logement, de transition écologique. Sur l’accès au logement vous avez fait toute une réflexion sur laquelle je vous rejoins Monsieur le Bourgmestre, et j’ai envie de rajouter d’autres éléments. On a pu voir aussi que pour le moment Arlon a aussi la spécificité d’avoir 50% de ses zones urbanisables non urbanisées. Et donc il reste là un potentiel d’urbanisation important, mais qui n’est peut-être pas non plus toujours cohérent si on le laisse faire sur l’ensemble de ce potentiel. C’est donc là qu’il y a toute l’importance des mesures que l’on veut prendre en termes de maîtrise de l’urbanisme par rapport à cela.

**Monsieur MAGNUS** – Juste préciser, ce n’est pas pour vous contredire du tout, pour aller dans votre sens, c’est vrai qu’il y a 34% de zone non urbanisable et dans ces 34%, c’est vrai, les études disent qu’il y a 10% ou 9 % qui sont le camp de Lagland. C’est pour ça qu’on fait 34 mois 10 cela fait 24, 24 divisé par 2 égal 12, et vous arrivez aux 12 urbanisés dont je parlais tout à l’heure.

**Monsieur GAUDRON** – C’est ça.

**Monsieur MAGNUS** – C’est pour que tout le monde essaie de suivre le raisonnement, on oublie parfois un peu Lagland dans notre raisonnement.

**Monsieur GAUDRON** – Oui, Lagland qui a un statut très particulier, vu que c’est à la fois une zone Natura 2000 mais qui au plan de secteur, est considéré comme zone urbanisable. Pour continuer mon intervention, quand je lis le PST, et c’est logique qu’il y ait des parallélismes, j’ai l’impression de retrouver la déclaration de politique communale présentée sur une autre manière, sous une forme moins littéraire, vu que c’est l’approche du PST. Mais, et j’entends bien que c’est un travail énorme, et je félicite les services pour le travail déjà établi, donc moi le véritable enjeu de ce PST, il se situe au niveau fiches projets, parce que c’est dans les fiches projets qu’on va pouvoir déterminer cette culture de la planification, cette culture de l’évaluation. Culture de planification : dans quel délai on va le faire ? Dans l’état actuel du PST je n’ai pas réponse à ce point-là. Et culture de l’évaluation : on dit par exemple dans le PST, et c’est une bonne chose, on veut avancer sur du logement tremplin, et bien combien est-ce qu’on peut en faire ? C’est quelque chose que je ne retrouve pas actuellement dans le PST. Un élément que je regrette un peu aussi, c’est le caractère frileux de certaines mesures. On retrouve beaucoup de formulations du style « envisagez la possibilité de », « analyser la possibilité de », sur des points qui pour moi ne sont pas si novateurs que ça et sur lesquels il y a déjà des expériences, et donc sur lesquels on pourrait avancer, et aller non pas dans une volonté d’enquête préliminaire, mais si on veut aller vraiment loin dans la transition écologique, si on veut un véritable changement de paradigme, alors je pense qu’il faut se montrer moins frileux sur toute une série de ces points-là. J’ai apprécié le fait qu’on fasse la distinction avec les actions internes, parce qu’en effet les actions internes ont aussi toute leur importance et on pourrait avoir tendance à les oublier. Gérer

une administration ce n'est pas uniquement réaliser des projets, c'est avant tout aussi outiller cette administration pour quelle puisse répondre à de nouveaux défis. Et je me réjouis que ça puisse être le cas. Donc voilà, globalement pour moi ce PST n'amène rien de nouveau, et je reste un peu sur ma faim sur les fiches projets et sur l'ampleur. Ce que vous voulez faire, votre ligne politique, elle était déjà prédéfinie dans la déclaration de politique communale, on la connaissait. Moi ce qui m'intéressait c'était de voir un peu l'ampleur de celle-ci. Et aujourd'hui je n'ai pas réponse à cette question.

**Monsieur MAGNUS** – Merci pour vos remarques.

**Monsieur SAINLEZ** – Je n'ai pas de commentaire très long à faire là-dessus. Par rapport au PST évidemment je comprends la remarque de Monsieur GAUDRON. En fait le PST est une déclinaison de la DPC, et heureusement finalement, c'est un peu aussi son but. Plus sérieusement je pense qu'ici l'exercice, évidemment c'est un exercice de communication important pour la population, pour le Conseil communal etc., mais c'est d'autant plus important comme exercice non pas pour nous, Conseillers, mais pour le Collège et l'Administration. En tout cas c'est comme ceci que je vois l'exercice en lui-même du PST. Evidemment que les fiches projets sont à posteriori disponibles, avec de meilleures lunettes qu'actuellement ; puisque c'est vraiment tout petit pour lire le logiciel donc ça doit être assez difficile. Je pense qu'il faut voir ceci comme un exercice vraiment conjoint entre le Collège et l'Administration communale, c'est d'ailleurs dans l'esprit du décret, et ceci a été mené quand même de manière très appliquée et très professionnelle par Madame STEVART et Monsieur REVEMONT. Donc moi j'ai apprécié le dénombrement par Monsieur Revemont des transversalités entre services, entre échevins etc., c'est ça que moi je veux voir transparaître de ce PST, c'est vraiment son utilité principale. Pour résumer, ma vision peut être du PST, c'est dire que c'est une photographie d'aujourd'hui sur toute une série de projets que la commune a identifié aujourd'hui, mais comme c'est une photographie, pour moi, quand je prends une photo d'une montagne, j'ai seulement un carré ou le rectangle de montagne qui est devant moi mais c'est beaucoup plus beau la montagne qu'on voit tout autour et qu'on arrive pas à mettre dans la photo. Donc il y a encore toutes des choses qui sont en dehors du PST, et bien heureusement. Et des choses aussi, des projets qui devront se dessiner une fois que la concrétisation de certaines décisions, de certains financements, seront effectives, pour ne pas annoncer des choses et ne pas les faire, parce que ça je pense que c'est quelque chose qu'on doit absolument éviter. Donc il y a des perspectives qui sont données, il y a des contours, mais évidemment il y a encore beaucoup de couleurs à mettre dedans. Je pense donc que c'est vraiment un exercice qui doit être analysé dans cette vision-là, de travail en interne et de travail entre les services et entre les échevins.

**Monsieur DEWORME** - Juste un petit mot quand même pour dire que c'est un exercice auquel personne n'était rompu.

**Monsieur MAGNUS** – Voilà, c'est ce que j'allais dire.

**Monsieur DEWORME** - C'était un exercice difficile pour l'Administration, c'est un peu aussi un jeu de ping-pong entre l'Administration et le pouvoir politique – le Collège. Et je pense que personne ne détenait non plus la recette miracle qui devait conduire au PST parfait. Donc on a réalisé ceci, moi je remercie beaucoup l'Administration parce que je sais qu'ils ont énormément travaillé, y compris des jours qui étaient, je ne sais plus si c'est férie, samedi ou dimanche... enfin, il y a eu des jours comme ça. Le résultat est ce qu'il est, moi je vois bien aussi des imperfections, mais c'est un travail qui va continuer à s'affiner et qui est à mon avis quand même très important effectivement pour baliser un petit peu les années qui viendront.

**Monsieur MAGNUS** – Je voulais encore remercier Marianne et Fabien pour le travail qui a été réalisé. Je peux vous dire que des mails se sont même échangés, c'est vrai, en soirée et les week-ends.

Moi je suis fier de l'ambition de notre PST contrairement à ce que j'ai pu entendre parce qu'il y a des éléments là-dedans – toute ligne se laisse écrire – comme par exemple, la transversalité que nous devons aussi améliorer, nos directeurs généraux y travaillent, entre le CPAS et la commune, et bien ce sont des choses, ce n'est rien qu'une ligne mais ce sont des heures de travail derrière. Quand on parle par exemple de l'ULg, et d'améliorer encore les relations, vous ne vous rendez pas compte que pour la Ville d'Arlon, c'est un projet important. Alors, on peut dire qu'il n'y a rien de nouveau là-dedans, mais il pourrait y avoir quelque chose de nouveau, c'est qu'on laisse tomber ... Lorsqu'on dit qu'on a envie de continuer à travailler à cela, je peux dire que ce n'est pas simplement une ligne qui se laisse écrire, ce sont des contacts à prendre, des contacts avec l'ensemble des acteurs provinciaux, et plus particulièrement avec le Gouverneur, pour faire en sorte que cette branche de Ulliège qui est chez nous continue à être là. Ça n'est pas simplement une ligne qui se laisse écrire dans un PST, c'est une fiche projet qui va se laisser écrire, et après ce sont des hommes et des femmes qui doivent travailler derrière. Il faut prendre un document comme cela pour ce qu'il est, c'est-à-dire un outil stratégique pour demain, et nous comptons bien en profiter, pour faire en sorte que notre politique soit menée le mieux possible en fonction des objectifs qui sont ici définis. Il n'y a pas de vote sur ce point, puisque c'est simplement une communication à faire, et à partir de demain Marianne et Fabien pourront à nouveau faire autre chose.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de prendre acte du programme stratégique transversal de la Ville d'Arlon pour la législature 2018-2024.

## **5. ADMINISTRATION GENERALE : Adoption de la Déclaration de Politique du Logement.**

**Madame LECOMTE** – Le droit au logement est inscrit dans la constitution, c'est un droit constitutionnel, je vais vous donner l'importance que revêt ce droit fondamental. Le Code wallon du logement et de l'habitat durable nous impose de rédiger une Déclaration de Politique du Logement. La philosophie est que les communes doivent prendre toutes les mesures utiles pour favoriser l'accès au droit à un logement décent pour tous. Cependant, il ne faut pas s'y tromper, l'acteur incontournable en matière de politique du logement, ce sont les sociétés de logement de services publics, en l'occurrence chez nous, pour Arlon et d'autres communes avoisinantes, les Habitations Sud-Luxembourg, via la Société Wallonne du Logement, qui agit en tant qu'acteur institutionnel. C'est vous dire, pour le dire plus simplement, que le logement social est avant tout la grande affaire de la Région. Ça veut dire que, quelque part, nous, commune, sommes tributaires aussi des décisions qui sont prises par la Région wallonne, et je dois dire qu'on est régulièrement confronté à une instabilité en matière de décisions concernant ce sujet-là. D'où une petite précaution d'usage que je prends : l'exercice consiste surtout finalement, à identifier des leviers dont on dispose, et à les activer, et un peu participer quelque part à l'effort de guerre, ce à quoi se résume la Politique de Logement au niveau communal. Raison pour laquelle, vous l'avez lu, l'importance des synergies à mettre en place entre les opérateurs de logement, dont c'est vraiment le métier, et en l'occurrence les Habitations Sud-Luxembourg, mais aussi avec Logésud qui est une A.I.S. (Agence Immobilière Sociale). Je vais encore faire une petite remarque, on procèdera de la même manière, je vous laisserai poser toutes les questions que vous voulez, puisque vous avez lu ladite déclaration, mais je voulais quand même m'arrêter, parce qu'évidemment il n'y a pas de Déclaration s'il n'y a pas un peu de chiffres et de statistiques. Il faut quand même bien étayer une politique par des statistiques et des chiffres. J'avais malgré tout un chiffre qui est interpellant, quand on lit la Déclaration telle quel, c'est la part de logement public sur la commune d'Arlon par rapport à l'ensemble des logements qui était de 16,7 % en 2013, et elle chutait dramatiquement à 3,32 % en 2017. Très honnêtement c'est vrai que c'est aussi une compétence que j'assume depuis 1 an, mais à priori je ne voyais pas d'explication à cette chute aussi importante de la part du logement public. Et bien, Mesdames, Messieurs, il n'y en a pas parce que ce chiffre, ce taux, ce pourcentage est erroné. D'ailleurs hier, on a un peu essayé avec Romain et

Didier, dans le cadre d'un CA aux Habitations Sud-Luxembourg, de trouver une explication à ce calcul. Personne n'y est arrivé... On a demandé expressément si la part des logements sociaux des Habitations Sud Luxembourg sur Arlon avait baissé, s'ils avaient vendu l'un ou l'autre logement, maison ou immeuble... Pas du tout. Le nombre de logement est identique, et ce depuis des années, il est même en augmentation, donc ce n'est pas du tout l'explication qui aurait pu être trouvée. Heureusement que nous avons Monsieur THILL dans cette grande maison qui nous a produit « la fiche signalétique », que le Fond Des Communes nous transmet, et là, il appert que la part de logements publics est restée identique en 2017 et en 2018.

**Monsieur THILL** – C'est un document de 2019 donc ce sont les chiffres de 2018.

**Madame LECOMTE** - En 2018, comme en 2017 et 2013, la part de logements publics est effectivement égale à 7,16 %. Voilà pour une première explication, mais à partir du moment où je vais chercher les chiffres sur Walstat, ils sont ce qu'ils sont. Je ne peux pas dire « Tiens, ils ne m'intéressent pas, je vais les retirer... ». Je les ai inscrits tels qu'ils ont été renseignés par Walstat. Pour le reste je vais faire comme pour le PST, si vous avez des questions à propos de la Déclaration, je suis à votre disposition.

**Monsieur TRIFFAUX** – Je ne comprends pas très bien ce que vous venez de raconter, que les chiffres ne seraient pas justes ... ça fait des années que l'on connaît ces chiffres-là, et l'explication qui a été donnée ici même à plusieurs reprises, c'est que le nombre de nouveaux logements privés qui sont construits sur Arlon, augmentent beaucoup plus que le nombre de logements publics, et que le pourcentage diminue en raison de ce phénomène.

**Madame LECOMTE** – A partir du moment où le Fond des Communes donne le pourcentage 2018 ...

**Monsieur TRIFFAUX** - Mais de là à dire que le pourcentage ne bouge pas malgré tous les logements privés qui sont construits, et le logement public qui ne bouge pas beaucoup... dire que le chiffre reste constant, c'est une anomalie alors ! Il y a quelque chose qui ne va pas... On construit plein de logements privés et les chiffres ne bougeraient pas ?! Le rapport entre les deux ne bougerait pas ?! Je ne crois quand même pas... Il y a quelque chose là-dedans qui ne me paraît pas clair, je ne suis pas convaincu.

**Monsieur MAGNUS** - En tout cas, pas de la moitié, ce n'est pas possible.

**Madame LECOMTE** - De toute façon on demandera une explication à Walstat de la manière dont ils ont calculé.

**Monsieur MAGNUS** - Mais le document du Fond des Communes que l'on reçoit chaque année est clair et indique 16,7 %, alors qu'en Région wallonne on est à 7,84 %.

**Monsieur LAQLII** - Je rejoins Monsieur TRIFFAUX parce que le chiffre qui reste constant depuis 2013, ce n'est pas possible... Vous ne pouvez pas me faire croire que ce chiffre ou cette fiche signalétique est vraie.

**Monsieur MAGNUS** - Ce qu'on pourrait faire, mais qu'on n'a pas fait parce que Monsieur THILL nous a donné ça hier, c'est d'aller voir la fiche du Fond des Communes de l'année 2013, c'est-à-dire celle de 2014 pour savoir ce qu'il indiquait. Mais passer à moins de la moitié, 7,16 divisés par 2, ça fait plus que 3,32... ce n'est pas possible.

**Madame LECOMTE** - Il est vrai que si on prend le nombre de logement des Habitations Sud-Luxembourg, comme je le disais, même si vous ne comprenez pas ce que je raconte, si le nombre n'a pas diminué, il faut aussi prendre en compte les logements sociaux, les logements que l'A.I.S. prend en gestion, les logements sociaux qui ont été vendus... , autrement dit la définition du logement public est moins restrictive que le logement social tel qu'on l'entend, qui est mis en gestion ou location pour les Habitations Sud-Luxembourg. Je peux vous donner la liste, et nous avons posé des questions hier à Monsieur André PIRE, qui, malgré tout, a une certaine légitimité par rapport aux explications, et pour lui, le chiffre ici ne tient pas compte de tous les critères généralement pris en compte pour le calcul du taux, de la part des logements publics. Mais nous investiguerons, Monsieur TRIFFAUX.

**Madame NEUBERG** – J'avais 2-3 questions concernant cette Déclaration de Politique du Logement, et plutôt sur des choses concrètes. La première, est-ce que l'agent communal a enfin suivi la formation qui lui permet maintenant de décréter qu'un logement est insalubre ou non ? Parce que dans la dernière législature, c'était difficile d'en arriver jusque-là, et je voulais savoir si aujourd'hui c'était le cas.

**Madame LECOMTE** – Il a suivi la formation.

**Madame NEUBERG** - Auquel cas, est-ce qu'il y a déjà eu une évolution à ce niveau-là dans les dossiers ? La seconde question, je lis ici que l'idée est de mettre la gestion du parc de logement communal à l'A.I.S. Pouvez-vous préciser ?

**Madame LECOMTE** – Au sujet des logements communaux, il a été décidé il y a longtemps qu'une partie des logements communaux serait mise en gestion aux Habitations Sud-Luxembourg. Ça concerne, vous l'avez lu dans les chiffres, 48 logements. Reste une cinquantaine de logements communaux pour lesquels, vous l'avez lu également, nous avons décidé de faire un audit sur l'état de ces logements communaux, parce que de nombreux logements datent. Ce sont des logements dont le bâti est à rénover, on le sait, mais il y a aussi des gens dedans... L'idée de savoir exactement quelles sont les rénovations à effectuer passera par un audit pour qu'on ait vraiment une vision claire de ce qu'il y a à faire. L'idée était, effectivement, comme je le disais tout à l'heure, que la gestion des logements est vraiment un métier, et puisque c'est un métier, il faut le confier à des gens dont c'est le métier, comme les Habitations Sud-Luxembourg, société de logement de service public, mais aussi l'A.I.S. qui est une agence sociale. C'est intéressant de mettre des logements communaux en gestion à l'A.I.S. parce que ça participe effectivement au fait de loger des personnes qui sont aussi en situation de précarité. Le loyer est aussi calculé sur base des revenus des personnes, il ne peut pas être supérieur à 20 % des revenus de ces personnes-là. On aide aussi les gens à se loger via l'Agence Immobilière Sociale.

**Madame NEUBERG** - Allez-vous garder les mêmes conditions pour les agents communaux qui aujourd'hui occupent ces logements ? Auquel cas allez-vous les guider sur les conditions de l'A.I.S. Concrètement, comment cela va se passer ? C'est ça qui m'intéresse... Aujourd'hui, pour moi, il y a deux fonctionnements différents.

**Madame LECOMTE** - Il n'y a pas encore de fonctionnements puisqu'on n'a pas encore remis le moindre logement.

**Madame NEUBERG** - Au niveau de l'A.I.S. il y a un fonctionnement, et au niveau de la gestion communale, il y en a un autre. Avez-vous déjà réfléchi à cette possibilité de mise en pratique, tout simplement ?

**Madame LECOMTE** – On vient de vous dire que l'on va d'abord procéder à un audit. Que va-t-on faire avec les logements communaux ? Il va falloir soit les rénover – on verra ce que l'on va en faire

– et puis après on va peut-être les mettre, en tout ou en partie, en gestion à l’AIS. C’est une proposition, hein, mais les gens qui sont dedans y resteront.

**Madame NEUBERG** - Je ne parle pas pour ceux qui y sont, mais pour les prochains, évidemment.

**Madame LECOMTE** - Ils sont tous occupés, de toute façon.

**Madame NEUBERG** - Ce qui m’intéresse concrètement, c’est comment on peut réfléchir à un tel projet aujourd’hui avec deux systèmes qui fonctionnent de manière différente, deux gestions dont une, où l’octroi des logements communaux se fait, je suppose, toujours par le pouvoir politique, au niveau du Collège, avec des gens qui travaillent essentiellement pour la Ville d’Arlon. C’est aussi un système d’aide sociale tel qu’il a toujours été fourni auparavant. J’essaye juste de comprendre comment vous avez réfléchi à la question.

**Monsieur MAGNUS** - Ce que nous voulons éviter, c’est que la nomination soit politique. Quand on passera par des structures comme Logésud ou les Habitations Sud-Luxembourg, il y aura des comités de plusieurs personnes qui décideront.

**Monsieur DEWORME** – Si nous devons faire aujourd’hui un audit du bâti, c’est parce que c’est nécessaire et qu’on se rend compte depuis des années, qu’il n’y a pas eu d’investissement qui a été effectué dans les logements de la Ville d’Arlon. On va donc faire un état des lieux pour voir un peu comment et qu’est-ce qu’il faut faire comme rénovation, comme investissement en matière d’isolation, etc. En ce qui concerne la gestion et l’attribution de ces logements, depuis 1an, nous n’en avons fait aucune au niveau du Collège, la procédure qui était en vigueur jusque-là est pour le moins obscure. Je m’excuse de le dire mais nous n’y voyons pas clair du tout.

**Monsieur TRIFFAUX** - Je le répète, Madame NEUBERG l’a dit, c’est sur l’intérêt qu’il peut y avoir pour la ville d’Arlon d’avoir quand même quelques dizaines de logement ; c’est la Grubermuhlen et quelques logements à côté de l’école communal du centre. L’intérêt que ça peut représenter pour la Ville d’Arlon de pouvoir aider des ouvriers communaux qui sont parfois en difficulté est social, j’attire votre attention là-dessus, et ça serait dommage d’y mettre fin...

**Monsieur MAGNUS** – Il n’est pas question d’y mettre fin.

**Monsieur EVEN** - Avec vos audits, nous allons dépenser de l’argent pour rien, parce que lorsqu’on voit ce que la Ville d’Arlon a comme logement, ce ne sont pas des logements qui datent d’il y a 20 ans.

**Monsieur DEWORME** - Alors que nous luttons contre l’insalubrité, on ne voudrait quand même pas se retrouver dans la situation d’être condamné.

**Madame LECOMTE** – Exactement.

**Monsieur GAUDRON** – En préambule, je rejoins Madame l’Echevine sur la distinction importante entre logement social et logement public, qui sont deux notions qui peuvent parfois être confondus ; en effet sur la notion de logement social, on dépend surtout de la politique menée par le Gouvernement wallon, et on peut déplorer que sur un certain nombre d’année, la politique dans le domaine a un peu été défailante. Je me réjouis par contre que le nouveau Gouvernement ait décidé d’investir dans ce domaine-là, et ça nous amène des perspectives intéressantes. Par contre sur la notion de logement public, je pense qu’on a une plus grande marge de liberté de pouvoir d’action à mener au niveau de la commune d’Arlon, et c’est vraiment sur ces points-là que je vous invite à avancer et à investiguer. Il y a toute une série de bonnes propositions dans la note qui nous est présentée, et ça serait vraiment

important qu'en 2024, quand on conclut cette législature, on voit que les bonnes intentions se sont concrétisées en bonne réalisation. Vous l'avez souligné le logement public est certainement toujours plus autour des 7 % que de 3 %, je pense qu'on peut donc modifier notre communication par rapport à cela pour ne pas induire en erreur par rapport à ces fameux 3,32 %. Ce qui est surtout important dans les chiffres que vous avez soulignés, c'est qu'aujourd'hui il y a bien 300 Arlonais – je parle bien de personnes domiciliées sur le territoire de la commune d'Arlon – qui sont à la recherche d'un logement social pour un parc de 400 logements sociaux, et pour un turn-over de 40 logements par an. On voit qu'il y a un gros besoin, et au-delà des chiffres, nous le vivons bien au quotidien, la difficulté pour les Arlonais de se loger. Il y a peut-être un élément aussi qu'il me semble nécessaire de revoir dans la note : on met en avant que la vente de deux blocs par l'OCASC nous permettra d'augmenter l'offre en logement public. Je pense qu'on devrait plutôt parler de maintenir l'offre en logement public, étant donné que si les logements de l'OCASC ne sont pas des logements sociaux, ils sont par contre considérés comme des logements publics donc il y a une importance de les maintenir et de les attirer vers un giron communal, pour que ceux-ci ne deviennent pas du logement privé, et puissent continuer à offrir une offre de logement public de qualité à un prix abordable. Je pense qu'il y a là, un peu de terminologie à changer. Ensuite, deux demandes : on évoquait tantôt l'article 134 de la nouvelle loi communale, juste après il y a l'article 134 bis ... Que nous dit cet article 134 bis ? Qu'il y a le droit pour le Bourgmestre de réquisitionner des logements inoccupés pour y loger des sans-abris. Cette possibilité-là ne se retrouve pas dans la note ici. Est-ce qu'on peut avoir une explication par rapport à cela ? Ou est-ce que, comme pour le PST, ce n'est pas parce que ça ne se retrouve pas dedans que ce n'est pas envisagé par le Collège ? Deuxième demande : ça fait maintenant depuis un certain nombre d'années que je demande à la commune d'Arlon d'investir 1 € pour mettre un timbre sur une lettre qu'on envoie à la Région wallonne pour leur demander des simulations, et pour savoir quelle serait notre augmentation sur le Fond des communes si on atteint 10 % de logements publics. J'entends bien que nous en sommes encore loin aujourd'hui même si à 7 %, nous sommes quand même plus proches qu'aux 3 %, mais je suis persuadé que l'impact financier sur les deniers communaux serait énorme. Je ne parle pas de dizaines de centaines de milliers d'euros, mais je parle que l'on pourrait espérer un chiffre en millions sur le budget communal ordinaire chaque année, et j'entends bien que ce n'est pas quelque chose que l'on peut faire en un claquement de doigt, ça sera peut-être difficile, mais je pense que ça peut être une réflexion importante à mener, et une piste de solutions pour développer une offre de logement public qui est bien nécessaire sur Arlon, vu la tension sur le marché du logement. Ça sera ma question : le Collège va-t-il investir 1€ ?

**Monsieur MAGNUS** – D'abord, pour répondre à votre question sur l'article 134 bis du Code, ce que vous dites est à moitié vrai et à moitié incomplet, quand vous dites que le Bourgmestre peut comme ça loger des sans-abris, ce n'est pas comme cela que ça se passe... « *La réquisition de tout immeuble abandonné depuis plus de 6 mois, afin de mettre à disposition de personnes sans-abris. Le droit de réquisition ne peut s'exercer que dans un délai de 6 mois prenant cours à dater de l'avertissement adressé par le Bourgmestre au propriétaire, et moyennant un juste dédommagement.* » Il faut être tout à fait complet ; ce sont donc des immeubles qui sont abandonnés depuis relativement longtemps - je me demande dans quel état ils sont - afin de les mettre à disposition des sans-abris, et il faut dédommager en plus de cela le propriétaire dans lequel on met la personne. C'est vrai qu'on ne l'a jamais fait ; par contre pour répondre à une autre de vos questions qui était pour des immeubles qui sont véritablement insalubres, depuis un an on a déjà pris deux arrêtés d'inhabitabilité parce qu'on estimait vraiment que faire loger les gens dans ce genre de chose-là était inapproprié. Tout cela se fait dans une bonne entente avec le CPAS parce qu'il est évident qu'on ne va pas aller mettre des gens dehors si c'est pour les laisser dans la rue. On prend donc d'abord contact avec le CPAS pour voir s'ils ont une proposition à leur faire dans le cadre de Nos Logis ou d'appartements communaux, pour pouvoir les reloger de suite. Déjà deux fois nous avons pris ce genre d'arrêté.

**Madame LECOMTE** – Simplement parce que je pense qu'Alain vous répondra également : la règle des 10 % de logement est une règle que je considère comme idéologique. D'ailleurs, cette règle-là est

tombée, et aujourd'hui le Ministre DERMAGNE réfléchit et revient avec cette idée d'une part de 10 % de logements sociaux, mais il parle de « bassin de vie ». Ces 10% vont identifier des bassins de vie, c'est-à-dire là où ça a tout son sens de créer des logements sociaux, près des nœuds de communication, des poches d'emploi, etc. Mais aujourd'hui, se dire qu'on va, parce que ça a été par le passé imposé et parce que ça permet d'obtenir des subsides ou d'autres aides, essayer d'atteindre ce taux-là, ça n'a pas de sens... Ça n'a de sens que si cela correspond vraiment à un besoin, et si ça permet aux gens de sortir de la précarité, et donc de retrouver finalement beaucoup de dignité au travers d'un travail, de relations sociales, ... Je crois qu'il faut vraiment aller dans ce sens-là et c'est un Ministre socialiste qui le dit. Dire à un moment donné qu'on revient vers ces 10 %, parce que lorsque l'on reprend Arlon, il y a une demande de logement social, et compte tenu du peu de logement, forcément la demande grossit... L'idée est aussi de se dire que ce n'est pas toutes les communes qui doivent se voir augmenter le nombre de logement, il faut réfléchir en termes de bassin de vie, et peut-être à ce moment-là atteindre ce pourcentage tel que la Région wallonne l'impose aujourd'hui.

**Monsieur GAUDRON** – Il y a deux choses à ne pas confondre, et pour être sûr que mon propos est clair, la notion de 10 % revient 2 fois : une fois sur une forme bâton, et une fois sur une forme carotte ; ce qui a été enlevé par la Région wallonne, c'est le bâton, et encore ce n'était qu'un demi bâton sans sanction. Il y avait juste une dégradation d'intention. Par contre la carotte qui est le Fond des Communes est toujours là, et c'est juste ça que je vous invite à investiguer, parce qu'en effet il ne faut pas faire du logement social ou du logement public pour faire du logement public. Par contre, vous l'avez dit vous-même il y a une demande sur Arlon, et si nous regardons les Arlonais qui sont en attente pour le moment, soit 300 personnes, si on rajoute 300 logements aux logements actuels, on n'est pas très loin de ces fameux 10 %.

**Monsieur DEWORME** – J'ai la responsabilité de la présidence de l'asbl Nos Logis, cet ensemble de 35 appartements de transit où les gens ont un statut de SDF, bien qu'ils aient un toit, heureusement. Nous essayons avec le Bureau de faire en sorte que le roulement soit mieux respecté, c'est-à-dire que les personnes ne puissent pas dépasser 1 an maximum, éventuellement 6 mois si on décide de ne pas le renouveler, pour donner davantage de souplesse au système. C'est ce qui permet d'accueillir notamment des personnes qui vivent en situation d'insalubrité. Il est vrai que tout dernièrement j'ai téléphoné au Bourgmestre en lui signalant une suspicion d'insalubrité, puisque je ne suis pas habilité à en juger, j'avais vu quelques photos donc on pouvait raisonnablement penser qu'on était dans le cas ; le Bourgmestre a directement pris les mesures qui s'imposaient de façon à ce que le contrôle ait lieu et aujourd'hui, on est peut-être en inhabilité ou il y a des travaux obligatoires... en tout cas les mesures avancent et c'est par la triangulation avec le CPAS et l'asbl Nos Logis. Le problème que nous rencontrons à Nos Logis, c'est qu'en prenant des personnes en transit et en les faisant quitter ces logements de transit après un an, il faudrait normalement qu'ils puissent entrer dans un logement social. Or, le système est embouteillé en aval de Nos Logis, donc le bouchon avait tendance à remonter jusqu'à Nos Logis. Au niveau de Nos Logis, Paul le sait très bien puisqu'il fait partie du Bureau aussi, nous essayons de faire en sorte que les règles soient respectées et que chacun prenne ses responsabilités. Qu'il faille plus de logement social sur Arlon, probablement... mais il faudrait peut-être aussi une autre gestion des logements existants, je m'excuse de le dire comme ça aux administrateurs des Habitations Sud Luxembourg, mais je pense que jamais on ne revoit le bien-fondé d'avoir accordé un appartement ou une maison 3 chambres il y a 20 ans à une famille, alors qu'aujourd'hui il reste peut-être une seule personne à occuper ce logement-là, et que des familles attendent en dehors de la liste d'attente. Pour moi, c'est un véritable problème qu'il faudrait avoir le courage d'affronter.

**Monsieur KERGER** – Madame la 1<sup>ère</sup> Echevine a bien dit que le logement était un droit constitutionnel, et je rajouterais même un logement décent. Je crois que l'on peut se réjouir que dans votre optique du logement, il y a la chasse aux marchands de sommeil, aux logements inoccupés, aux logements insalubres, et je rajouterais même un contrôle très strict de tous les promoteurs officiels.

Nous en parlons assez ces derniers temps, mais je crois qu'il y a quand même – je vais lancer un appel au Collège, notamment à Monsieur l'échevin de l'urbanisme – une catégorie qui échappe un peu au contrôle, ce sont les promoteurs de l'ombre. Qu'est-ce que j'appelle les promoteurs de l'ombre ? Ce sont ces personnes qui rachètent des bâtiments existants, qui obtiennent un permis d'urbanisme mais qui ne le respectent pas, ou bien qui ne demandent pas de permis d'urbanisme. Quand je passe rue de Neufchâteau et rue Scheuer, c'est effrayant la multiplication des logements qu'il y a. Tout d'un coup on voit devant une maison une remorque avec une camionnette, et là je crois qu'il faudra aussi mettre cela sur la liste de ces logements « sauvages ». Je vais dire qu'ils sont peut-être salubres, mais ces logements sauvages qui, non seulement provoquent une promiscuité de ceux qui habitent, mais aussi provoquent dans les quartiers d'autres problèmes comme la circulation, le parking, la mobilité..., et c'est l'appel que je veux lancer pour qu'on fasse attention à ça durant la législature, et même après.

**Madame NEUBERG** – Je n'avais pas fini ma dernière question tout-à-l'heure, mais Alain y a partiellement répondu. Je pense que la thématique du logement, et surtout de combattre les marchands de sommeil, était une thématique importante dans tous les programmes de tous les partis autour de la table, et il serait intéressant de faire des points récurrents en tout cas au niveau du CPAS, s'il y avait la mise en place d'un protocole d'accord avec le procureur, la Ville d'Arlon, le CPAS et la police, de mémoire. Il faut maintenant qu'il y ait des actes concrets, vous l'avez dit à deux reprises, vous avez pris des mesures contre les logements insalubres. Je crois qu'on en connaît tous énormément, et je pense que s'y attaquer de front va créer un autre problème, c'est-à-dire qu'il va falloir reloger les personnes, et en matière de logement, pour les reprendre à la volée, c'est toujours assez difficile, que ce soit le CPAS ou Nos Logis, il n'y a pas toujours un logement en attente, mais, c'est en tout cas intéressant de refaire des points de manière récurrente sur cet aspect-là.

**Madame WAGNER** – Merci Monsieur le Bourgmestre. J'avais juste une question par rapport au cadastre de logements inoccupés, parce qu'on sait qu'il y a pas mal de logements qui sont inoccupés, notamment par des propriétaires privés qui ne veulent pas les louer. Moi, j'en connais, et on parle d'une amende si je me souviens bien, d'une taxe. Je sais qu'il y a des gens qui ne la paient pas et qui n'en n'ont pas entendu parler, et pourtant ils ne louent pas leur logement. Là, on parle d'un cadastre de logements inoccupés, et je voudrais savoir si, à l'heure actuelle, c'est quelque chose qui existe déjà, et comment est-ce qu'on compte faire pour l'améliorer, puisque, apparemment, il y a quand même des gens qui passent à côté.

**Monsieur MAGNUS** – On va passer la parole à un spécialiste de la matière qui est Monsieur LECOCQ qui, et je ne dis pas qu'il ne fait que cela à longueur de journée, mais dont les services en tout cas, traquent les logements inoccupés, et je vais simplement vous dire qu'au niveau de la taxe on est au maximum de ce que permet la Région Wallonne. On ne peut pas aller plus loin que cela mais pour un aspect technique et pratique je passerai la parole à M. LECOCQ.

**Madame LECOMTE** – Je vais rajouter deux mots, et je pense que pour percevoir la taxe sur les immeubles inoccupés, sur les logements inoccupés, il faut justement créer un cadastre des logements, je l'ai lu.

**Monsieur MAGNUS** – Alors Monsieur LECOCQ, quel est le montant et comment ça fonctionne après six mois ?

**Monsieur LECOCQ** – Le montant est une taxe progressive, donc environ 100 € la première taxation, 150 € et 240 € au mètre courant par le nombre d'étages. Pour recenser, il y a plusieurs façons, premièrement, on regarde concrètement le registre de la population et on voit les logements qui sont des adresses vides. On fait donc un courrier ou on va sur place, c'est la possibilité la plus simple. Quand on a commencé en 2013 on était à 5 bâtiments inoccupés ; on doit être maintenant à 80. L'urbanisme est aussi en train de faire la chasse aux adresses ; la population a un nouveau règlement

au niveau de la numérotation des maisons et des enquêtes de police. C'est transversal, les choses se mettent en place et c'est compliqué. Il faut dire aussi qu'il y a beaucoup de propriétaires qui se mettent en seconde résidence. La taxe de seconde résidence est à peu près de 900 euros. On voit de plus en plus, soit au niveau du commerce ou du logement de mises en vente. Les chiffres ont augmenté depuis 3 ou 4 ans. Notre action porte ses fruits. On a quasi un recenseur à temps plein.

**Madame LECOMTE** - Les gens qui vous ont interpellé ne paient pas de taxe de seconde résidence ?

**Monsieur KIAME** – Pour les maisons insalubres il y a un service dans la Province qui s'appelle SANI-LUX. N'importe quelle personne peut aller chez son médecin, c'est un papier PDF qu'il faut remplir, et il l'amène chez SANI-LUX, ensuite ils viennent investiguer la maison de haut en bas, et ils font une liste de tout ce qui est défaillant dans la maison. Ensuite, ils font un rapport au patient lui-même, et il le transmet au bailleur pour lui montrer tout ce qu'il y a à changer. C'est une arme à double tranchant, si le bailleur dit 'moi je ne veux rien faire et si vous n'êtes pas content vous partez', mais au moins c'est bien détaillé, et on sait exactement ce qu'il y a. Si quelqu'un estime qu'il y a lieu de faire visiter une maison ou quelque chose, il suffit de faire remplir le papier PDF, et ils feront tout le travail qui est nécessaire.

**Monsieur MAGNUS** – Merci pour cette information.

**Monsieur SAINLEZ** – Je voudrais d'abord rejoindre mot pour mot ce qui a été dit par Monsieur KERGER, parce que je pense qu'il y a des logements multiples dans des maisons unifamiliales que l'on voit proliférer dans certaines rues, et d'ailleurs c'est simple il suffit de voir les problèmes de parkings dans certaines maisons, et on a tout de suite compris. D'où viennent ces problèmes ? Je pense que c'est quelque chose de pas évident pour les services de la commune, mais que malheureusement il faut absolument pouvoir gérer pour pouvoir clarifier certaines situations. Je pense que pour la compétence du logement, personnellement j'ai une mandature ici depuis plus d'un an pour quelque chose qui n'est pas simple à priori à analyser, compliqué à imbriquer entre plusieurs acteurs etc. Ici, on parle d'un pourcentage qui a été présenté dans le document, et moi j'aimerais qu'on clarifie, en tous cas, dans les prochains temps, et peut être qu'on nous dise aussi comment est calculé ce pourcentage, quel est le numérateur, quel est le dénominateur, c'est quoi un logement, comment le pourcentage est calculé, parce que moi-même je n'en ai pas idée. Je ne sais pas si on peut dire que rien n'a été investi dans les logements existants, j'ai souvenir qu'il y a des investissements qui ont été effectués, je n'ai plus les montants en tête, mais on ne peut pas dire que rien n'a été investi, mais moi ça me plaît de voir que des logements iraient systématiquement, une part de logement existant qui ne serait pas vraiment dans un comité d'attribution effectif aille vers un comité d'attribution effectif, c'est quelque chose qui me semble important et qui semble être le cas dans votre déclaration de logement. Il y a deux petites remarques que je voulais faire, la première c'est ce qui concerne les kots étudiants, il y a des solutions qui sont avancées et qui sont éminemment intéressantes, notamment aussi par rapport à l'habitat léger. Maintenant, on a aussi beaucoup parlé ces dernières années, et on a, entre autres, essayé d'avancer sur les habitats intergénérationnels, et je voulais savoir comment vous envisager la chose, en interne ou avec un acteur externe, disons les choses, puisque je sais que la demande est là au niveau des étudiants d'Arlon, car les problèmes sont multiples pour se loger, par rapport à la concurrence des prix des kots pour des frontaliers qui resteraient ici quelques jours, et donc ça pousse les prix vers le haut, ça c'est certain. Et donc, ces étudiants ont besoin de solution, il y a des parcs de logements qui existent dans certaines hautes écoles, des parcs privés à la haute école, ou alors des parcs de privés qu'une haute école peut mettre en œuvre, je sais que l'Université de Liège recherche âprement une solution à ces problèmes. Un des points qui avait été relevé avec Monsieur le Président échevin du Logement était qu'il fallait aussi une personne qui s'occupe de cela dans un part temps de la commune pour créer ce lien entre la demande étudiante et l'offre chez la personne âgée. Je pense que c'est un dossier qu'il est vraiment important de mener en ce sens-là, avec une compétence communale, donc une ressource humaine

communale, c'est ma vision des choses. Il y avait une proposition que je voulais faire qui m'est venue en lisant votre document, on parle beaucoup de mixité sociale, et c'est très important, mais je pense aussi que dans certains projets, et là je pense plus à des projets du passé pour le coup, on n'a pas parfois assez insisté sur la mixité géographique. C'est à dire que le logement public aurait tout intérêt aussi à être mixé dans certaines zones, pour faire justement cette mixité sociale géographique aussi dans la ville, que ce ne soit pas un bâtiment par exemple qui ne fasse que du logement social, vous voyez vers quoi je veux venir, donc des immeubles à appartements qui sortirait de terre aient aussi un pourcentage, alors je ne sais pas comment on peut vraiment imposer ces choses-là. Par contre je ne connais pas le pourcentage.

**Madame LECOMTE** – Ce sont des choses qui restent encore à déterminer, on ne peut pas imposer comme cela, ça dépend du projet, imaginons maintenant que l'on construise un immeuble à 3 appartements, on ne peut pas exiger qu'il y en ait 2 pour les lois sociales. Je ne suis pas très quita.

**Monsieur SAINLEZ** – Je pense que cela c'est particulièrement important à mettre en œuvre pour justement avoir cet objectif-là de plusieurs localisations maximums à travers le territoire communal.

**Madame LECOMTE** - Mais simplement pour revenir sur votre réflexion, je sais que vous tenez effectivement au développement de logements intergénérationnels, je sais que vous y tenez beaucoup, et moi également, peut-être aussi pour garder les personnes âgées chez elles il y a aussi ceci : si on pouvait effectivement partager une maison trop grande, je pense à une dame veuve ou un veuf, partager une maison trop grande avec un étudiant, je pense que les deux auraient à y gagner et que c'est cela qu'il faut aussi sans doute viser, c'est vrai que l'habitat kangourou c'est un peu celui-là, c'est un partage de la maison. Alors, parfois on construit ce type de maisons, mais on peut aussi déjà concevoir que toutes les personnes qui sont seules, évidemment il faut encore aussi se situer en ville car on voit mal des étudiants dans les villages à moins qu'il y ait des moyens de transports suffisants et tant mieux si c'est le cas, mais des personnes qui restent seules dans leur maison peuvent partager leur logement avec un étudiant, cela a tout son sens, et cela va même parfois plus loin ; les étudiants peuvent aider à certaines tâches, ça se voit partout, et pourquoi ne pas le faire également à Arlon.

**Monsieur LAQLII** – Ma question concerne une certaine couche de population, ou plutôt une classe, la classe moyenne, donc des gens qui ne sont pas assez pauvres pour profiter d'un logement social, mais en même temps qui ne travaillent pas au Grand-Duché, pour se permettre en même temps d'investir. Je pense à des professeurs, à des employés communaux, des agents de la DNF par exemple, je pense à cette classe moyenne qui sort de tous les radars de pauvreté et de richesse en même temps. Je sais que par le passé il y avait certaines actions qui avaient été faites, et qui avaient donné un coup de main à cette population. Est-ce qu'on pense aussi à faire quelque chose pour la classe moyenne ?

**Monsieur MAGNUS** – Qu'est-ce que tu vois comme coup de mains ?

**Monsieur LAQLII** – Je vois par exemple la rue de Rédange. Je pensais à ce coup de mains qui a été donné à des employés communaux, et qui sont reconnaissants.

**Madame LECOMTE** – Ce n'est quand même pas faut ce que vous dites, parce que si on prend par exemple les Habitations Sud Luxembourg, la Société de Logement du Service Public, jusqu'à quelques années, ils mettaient à disposition des logements moyens pour des gens qui avaient des revenus moyens. Mais aujourd'hui la Région Wallonne ne donne plus d'argent pour ce type de logements, elle donne de l'argent pour des logements sociaux, vraiment pour des gens qui sont dans le besoin. Donc, voilà la classe moyenne, et vous avez raison de le dire, nos enseignants qui travaillent n'ont certainement pas les moyens, et en tout cas, ils ont des difficultés à se loger sur Arlon, quand on voit la pression foncière et le prix des loyers, donc c'est une réflexion que l'on doit avoir. Là,

l' AIS a tout son rôle à jouer, parce que l' AIS quand elle propose un loyer à un propriétaire, certes il va être moindre, mais il va être aussi calculé sur les revenus des gens, et ces gens qui ne sont pas en dessous du seuil de pauvreté mais qui ne gagnent pas non plus un tas d' argent etc., et bien ces gens-là, on va leur calculer finalement leur loyer, et l' AIS pourrait leur trouver des logements aussi décents qui correspondent à leurs revenus. C' est en tout cas, et on est dans le locatif et pas dans l' acquisitif, c' est en tout cas une solution qui pourrait arranger ces personnes-là.

**Monsieur MAGNUS** – Je trouve que votre réflexion est tout à fait intéressante, mais elle me fait penser qu' il y a une grande règle en économie, je parle ici de manière économique et pas sociétale, et on en parlait l' autre jour, c' est la loi de l' offre et la demande. Pourquoi est-ce que les prix des logements baissent dans certaines parties de Belgique et d' ailleurs, c' est parce que vous avez beaucoup plus d' offres que de demandes, parce que vous n' avez plus de gens qui viennent pour les occuper, ou parce qu' on a, à certains moments trop construit, il faut faire attention aux bulles immobilières aussi, c' est parfois ce qui se passe au Luxembourg, et ça me fait un peu peur quand je vois les prix qu' on pratique là-bas, et je me dis que si un jour il y a une bulle immobilière ça risque de se casser la figure et d' avoir aussi des répercussions ici. Mais pour faire en sorte surtout que les prix ne montent pas, parce que c' est ça le fond de votre question, ce n' est pas tellement de trouver du logement, mais c' est que, par exemple des gens comme deux enseignants qui, comme vous en avez parlé tout à l' heure, ne travaillent pas à Luxembourg, ils ont un budget et n' arrivent plus à se loger à Arlon, tellement les prix sont chers. Et, si on ne continue pas à construire et à donner du logement, alors ce n' est peut-être plus le même logement que celui d' aujourd' hui, ça je suis prêt à en discuter, c' est probablement un autre logement qu' il faut envisager dans les années qui viennent, on va en parler en partie, et je crois qu' il y a encore d' autres prises de réflexions, mais si on ne donne pas du logement à des personnes qui ont envie de venir s' établir à Arlon, si on n' accepte plus la construction de certains logements sur Arlon, les prix vont monter. Je crois qu' on a encore eu l' occasion de le dire, lors du débat qu' on a eu sur la briqueterie à la salle A4, de dire qu' à un certain moment il faut bien réfléchir à l' endroit où on construit et où on donne des permis. Il faut le faire avec intelligence, parcimonie, et créativité, mais il faut en tout cas continuer à avoir de l' offre, pour que les prix n' explosent pas, parce que sinon les prix vont exploser. Les prix pour l' instant, même s' ils sont trop élevés à mon goût pour la population visée, pour les appartements, est quand même en train de se stabiliser. Par contre ce qui ne se stabilise pas, c' est le prix des maisons, pourquoi, parce qu' il y a peu d' entrepreneurs qui disent ' je viens gagner de l' argent en construisant des maisons ', et donc là se trouve un vrai problème que nous devons résoudre les années qui viennent, mais c' est un vrai souci.

**Monsieur TRIFFAUX** - Ce que Monsieur LAQLII vient de dire me fait plaisir, et je vous adore Monsieur LAQLII, parce que j' étais l' échevin du logement en 2005-2006 lorsqu' on a mis sur pied ce projet de la Rue de Rédange avec le Bourgmestre Guy LARCIER, et on avait fait un règlement assez sophistiqué, assez compliqué, pour que des terrains puissent bénéficier à des agents communaux, mais pas seulement, il y avait aussi le CPAS, et toute une série de services autres comme l' ALE, les pompiers, etc. On pourrait imaginer qu' on pourrait tenter une nouvelle opération de ce type, il y avait des ristournes en quelques sortes, à l' achat de places à bâtir. A la rue de Rédange, il reste un deuxième côté on va dire, qui était au départ destiné à rester une zone de parcs, et puis je pense qu' il y a eu une modification des plans en matière urbanistique, il y a eu des échanges, et donc, je pense que le côté qui est en face de la rue de Rédange est appelé à être bâti dans le futur, mais on pourrait très bien imaginer une deuxième opération de ce genre-là, et bien sûr la ristourne s' appliquerait sur le prix de la vente du terrain, pas sur la construction de la maison.

**Monsieur MAGNUS**- Et pourquoi vous l' avez arrêtée ?

**Monsieur TRIFFAUX** – On a fait une expérience qui a duré quand même longtemps.

**Monsieur MAGNUS** – On a tiré de cette expérience qu'elle n'était pas tout à fait positive, pourquoi ? Parce que les gens déjà achetaient le terrain, très bien, mais une fois que vous aviez acheté le terrain, vous n'alliez pas acheter le terrain pour y mettre une tente, il fallait après construire la maison, et lorsqu'ils arrivaient devant les devis pour la construction de la maison, ils avaient beaucoup de difficultés à construire la maison, Et puis, ils revendaient malheureusement le terrain, et on leur remboursait à ce moment-là, parce qu'il y avait une convention de remboursement, donc ça a été une belle expérience mais elle n'a pas été concluante à 100%. Il faut être honnête.

**Monsieur TRIFFAUX** – Il y a un certain nombre de personnes qui ont acheté au départ et qui sont toujours dans les maisons, et qui sont bien contents, et sans cette réglementation-là qui est particulière, et sans les rabais que la commune a pratiqués, ils n'auraient probablement jamais pu construire leur maison. Je pense quand même que les reventes, c'est vrai qu'il y en a eu un certain nombre, il y a eu aussi des problèmes de divorce et de ce genre-là, ils étaient obligés de revenir vers la commune, en disant qu'il y avait une difficulté, et la commune avait un droit de préemption en quelques sorte. C'était pour cette expérience pour la rue de Rédange, et moi je crois qu'il ne faut pas la condamner. Je voulais encore vous dire Monsieur GAUDRON, que je vous adore aussi, mais un petit peu moins que Monsieur LAQLII, vous avez dit tout à l'heure les deux immeubles à la rue des Bouleaux, vite, vite, c'est bien, et on les achète comme ça le privé ne les aura pas. Les deux immeubles au Galgenberg, l'OCASC, c'est vrai qu'il faut les acheter, ça sans problème. Mais c'est vrai aussi, et là je rejoins ce que Monsieur SAINLEZ a dit, c'est vrai qu'il faut toujours avoir à l'esprit quand même la thématique de la mixité sociale dans un sens, mais aussi dans l'autre, et que amener un promoteur privé dans un quartier où il n'irait peut-être pas nécessairement, cela peut être aussi intéressant, il faut avoir cela à l'esprit, mais il faut acheter ces 2 immeubles-là. Et enfin, je voudrais dire aussi, par rapport à ce que disait Monsieur LECOCQ, c'est à ce moment-là que j'avais demandé la parole, et pour répondre à Madame, je me suis intéressé au système de contrôle des logements vides, et ça fonctionne quand même vraiment pas mal. Vous entendez souvent que des familles qui ont un décès, ou la grand-mère qui était dans sa maison, ou le grand-père a disparu, et la maison est vide depuis un certain temps parce qu'il y a la succession qui dure, et ceci et cela, ils sont tout étonnés au bout de 6 mois lorsqu'ils reçoivent la lettre de la commune qui laisse entrevoir cette menace de taxation. Alors, ils sont un peu catastrophés, et je crois qu'il y a un deuxième délai qui leur est accordé à ce moment-là, et ils prennent conscience que la maison ne peut pas rester vide, mais ça fonctionne quand même pas mal ce système-là, et je vais même vous dire que si vous avez des doutes, Madame, sur un cas précis, je crois qu'il ne faut pas hésiter à aller voir Monsieur LECOCQ.

**Monsieur MAGNUS** – Moi j'avais fixé un délai pour le PST, parce que je me disais que ça allait durer des heures, et puis je ne savais pas que c'était la déclaration du logement qui allait durer autant de temps. Donc, je n'ai pas fixé de durée, mais on va quand même essayer d'arrêter dans un quart d'heure.

**Monsieur GAUDRON** – On aime le concret Monsieur MAGNUS. Monsieur LECOCQ a donné un parallélisme intéressant qu'est celui que : il y a un agent recenseur qui va travailler full time sur ce travail de fourmis, mais derrière, on voit que dans nos comptes on arrive à 78.000 euros, donc cet agent recenseur, au final, il se paye tout seul son salaire, via l'action qu'il mène. Donc, je pense qu'on voit qu'il y a encore des besoins supplémentaires, et je pense qu'on peut encore continuer à investir en ce sens-là, plus de moyens humains, sans qu'il y ait pour autant ...

**Monsieur LECOCQ** – Je ne sais pas... J'y ai pensé mais le problème est que cela demande à l'administration de suivre derrière. Il ne faut pas que toute la structure de la chaîne soit démontée.

**Monsieur GAUDRON** – Il faut que toute la pyramide augmente de la même manière, on est bien d'accord, et que derrière, le sanctionnateur puisse suivre également.

**Monsieur LECOCQ** - Mettre un agent en plus entrainerait peut-être l'engagement de 2-3 personnes derrière, mais je ne sais pas... C'est trop simpliste de dire que l'on en met 1 en plus.

**Monsieur GAUDRON** – Il faut tenir compte de l'ensemble de la chaîne, mais je pense que c'est un calcul qui serait intéressant à faire.

**Monsieur MAGNUS** - Il faut compter aussi la voiture qu'il a encore.

**Monsieur GAUDRON** - Par ailleurs on évoquait l'expérience Rue de Rédange, et l'idée est peut-être à refaire. Une des pistes pour, entre autre, répondre à la difficulté évoquée par Monsieur le Bourgmestre est celle du Community Land Trust, qui est mise dans la liste. Si l'on repart sur le même genre de projet en appliquant cette dynamique là...

**Monsieur LECOCQ** – On est à la base du règlement, donc on le sait mais il est vrai que le problème est le gabarit des maisons... Au niveau du règlement, il y avait d'autres critères, ce n'était pas que les agents qui avaient accès.

**Monsieur GAUDRON** – Je n'ai pas eu l'occasion dans ma première intervention de souligner que c'est une très bonne idée de remettre ce qui est possible au niveau du patrimoine communal de Logésud. C'est important d'avoir une gestion professionnelle, avec des enquêtes sociales, pour s'assurer de l'équité, et que ce soit les personnes qui en ont le plus besoin qui en profitent. On a évoqué des charges d'urbanisme pour du logement social, et je sais que c'est dans vos intentions, ce qui est une bonne chance. Un élément qui me semble important, on ne l'a pas encore souligné mais vous l'avez certainement en tête, ce n'est pas simplement dire qu'il faut du logement avec des critères d'accessibilité, mais il faut assurer derrière, que ça soit mis en gestion dans des organismes publics pour éviter des mauvaises expériences que l'on a pu déjà connaître par exemple dans le Vieux Quartier. Finalement, par rapport à ma 1<sup>ère</sup> intervention, je n'ai pas eu de réponse si oui ou non vous envisageriez simplement d'écrire à la Région wallonne, pour avoir juste une idée de ce que ça pourrait amener comme chiffre au niveau de notre Fond des Communes, si on pouvait activer ce critère supplémentaire de financement via le Fond des Communes.

**Monsieur THILL** – En fait, c'est très simple, il suffit d'envoyer un mail, et j'ai les contacts.

**Monsieur TURBANG** – Je voulais juste intervenir par rapport à l'intervention de Monsieur KERGER, et on en a déjà eu l'occasion d'en parler assez régulièrement avec d'autres Conseillers, concernant tout ce qui est logement non règlementé ou non réglementaire. Il faut savoir que dans notre PST c'est clairement défini à ce niveau-là que nous avons mis une cellule en place depuis 6 mois, qui travaille en collaboration avec le service population, le service urbanisme, et la police pour contrôler ce genre de logement qu'on nous dénonce. Bien évidemment on se base sur de la délation, c'est clair qu'on n'a pas d'autre possibilité pour le moment. Je peux vous dire que de semaine en semaine la liste qu'on nous présente s'allonge... Par rapport à cela, il y a quand même un 2<sup>ème</sup> problème, parce qu'avant d'intervenir auprès du propriétaire, on essaye d'analyser un peu la situation, et c'est là un rôle important pour l'agent de police de voir un peu la situation des gens qui habitent dans ce logement, qui n'est pas reconnu. Comme on le disait tout à l'heure, c'est bien beau de dire à un propriétaire « Vous devez faire une demande de régularisation » ; si la régulation remonte avant 1994, il n'y a pas trop de problème ; par contre après 1994, c'est vrai qu'il faut des permis d'urbanisme, etc. Certains propriétaires disent « Je ne suis pas d'accord, et je n'ai pas envie d'entamer des frais par rapport à cela ». Sachez que nous continuons à travailler là-dessus, et nous allons intensifier le travail parce que nous allons même avoir bientôt, à disposition, un logiciel qui va nous permettre de travailler sur cette problématique. Encore une fois ce qui est important – d'où l'importance du PST – c'est cette transversalité, de vraiment pouvoir travailler avec tous les services

communaux, et voire même avec des services externes. Encore une fois on est donc bien conscients, et on montre l'importance de ce plan stratégique, surtout transversal.

**Madame BLEROT** – Par rapport à cette transversalité avec les services externes, comme il y a un partenariat avec la police, est-ce que ça rentre aussi dans le plan zonal de sécurité ? Ou est-ce que pour le prochain plan de sécurité, cela serait intéressant de le mettre dedans aussi ? Je voulais dire aussi que je me réjouissais que vous investiguiez l'habitat léger comme alternative à des cas plutôt moyens qui doivent se loger sur Arlon. J'ai cru comprendre que certains propriétaires, pour ne pas que leur logement soit considéré comme inoccupé, organisent régulièrement du faux travail en parquant, par exemple, du matériel de construction devant, et donc, je me demandais qui est à même de constater cela ? Que peut-on faire pour constater cette fausse occupation ?

**Monsieur MAGNUS** - C'est vraiment quelque chose où on est très attentifs, et il y a quelqu'un qui vient nous voir pratiquement tous les 8 jours pour 'm'engueuler' parce qu'il a un seau qui est chez lui, qu'on le poursuit, que c'est inhumain ... Pour répondre à cela, on ne se laisse pas bernier par des gens qui mettent un sac de ciment, un seau et une pelle dans leur appartement ou dans leur commerce, et qui nous font croire qu'ils sont en travaux depuis des mois, voire des années.

**Monsieur KIAME** – Je voulais revenir sur la rue Scheuer : le problème est que ce sont des maisons qui sont louées à des gens qui travaillent au Luxembourg, et qui viennent juste y dormir. Je connais deux maisons là-bas où ils sont 3 à habiter dedans, mais ce sont des gens normaux qui vont travailler au Luxembourg, pour ne pas payer un loyer qui coûte 900 € pour chacun... Dans les habitations sauvages, je ne pense pas que chacun ait sa chambre qui est dedans... Maintenant il y a à manger et à boire dedans, mais je connais deux cas de maisons où ils se partagent les frais d'une maison à 1.200 €. C'est le problème du gars qui loue, et non de ceux qui habitent dedans.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la déclaration de politique du logement de la Ville d'Arlon pour la législature 2018-2024.

## **6. ADMINISTRATION GENERALE : Actualisation du Plan Communal de Mobilité : Présentation aux membres du Conseil communal le jeudi 9 janvier 2020.**

**Monsieur MAGNUS** - Nous avons présenté le Plan de Mobilité au Collège, et nous avons eu des discussions intéressantes entre nous, cela nous a pris 3h ... Quand on a vu le programme que l'on avait aujourd'hui, on s'est dit que ça allait au moins prendre 5h, et commencer maintenant pour terminer à 2h du matin, sans avoir fait le budget – élément fondamental de l'année - on s'est dit qu'il valait mieux le remettre. C'était le premier argument. Pour le deuxième argument on n'a pas besoin de passer le Plan Communal de Mobilité devant le Conseil communal avant l'enquête publique. Il a été accepté par la Commission de mobilité, un comité d'accompagnement, donc nous souhaitons simplement vous le présenter dans une commission où tout le monde sera invité par groupe politique. Nous serons donc là, les 29, parce qu'avant l'enquête publique, on souhaitait, dans un souci de transparence, le présenter à l'ensemble du Conseil communal. Nous avons donc décidé que ça ne serait pas le 9 janvier, parce que l'auteur de projet n'était pas disponible, mais bien le 8 janvier. Ce n'est pas un Conseil communal, cela se fait entre nous, vous aurez le temps de poser toutes les questions que vous voulez, car ce ne sera que sur ce sujet-là.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, valide la démarche et approuve le lancement de l'enquête publique en date du 6 janvier 2020.

**7. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de travaux : Restauration de la voûte à l'église de Stockem. Approbation des conditions et du mode de passation**

**Monsieur LAFORGE** – Ce sont les travaux de restauration de la voûte de l'église de Stockem qui font partie des travaux de priorité n°1, endéans les 5 ans dans le cadastre de maintenance des bâtiments de culte qui est passé ici en 2018. Les travaux comprennent la consolidation des pieds de charpente, le renforcement de la poutre longitudinale qui se situe au-dessus de la corniche, le placement des tirants afin d'annuler toutes les poussées latérales qui ont lieu, la réparation de la voûte et des pieds de voûte, et enfin le ré-enduisage et les travaux de peinture. Ces travaux sont estimés pour un montant de 74.886,90 € TVAC. On vous propose de passer le marché en procédure négociée, sans publication préalable. Le Conseil communal doit aujourd'hui approuver les conditions, et le mode de passation du marché.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PNSPP/19-1873 et le montant estimé du marché "Restauration de la voûte à l'église de Stockem", établis par l'auteur de projet, les Services Provinciaux Techniques - Direction Bâtiments et Techniques Spéciales, Square Albert Ier, 1 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 61.890,00 € hors TVA ou 74.886,90 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable avec consultation de 3 opérateurs économiques.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 790/723-60/20197039.

**8. TRAVAUX COMMUNAUX : Centrale d'achat : Accord-cadre relatif à l'acquisition et à la maintenance de défibrillateurs pour les besoins de la Province de Luxembourg et des pouvoirs adjudicateurs intéressés de la Province de Luxembourg. Approbation de l'adhésion.**

**Monsieur MITRI** – C'est une proposition de la part de la Province qui nous donne la possibilité d'acquérir via la Province l'entretien des défibrillateurs déjà placés dans la commune ou des nouvelles acquisition.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'adhérer à la centrale d'achat suivante de la Province de Luxembourg :  
- Accord-cadre relatif à l'acquisition et à la maintenance de défibrillateurs pour les besoins de la Province de Luxembourg et des pouvoirs adjudicateurs intéressés de la Province de Luxembourg – Approbation de l'adhésion.

Article 2 : De transmettre la présente décision à la tutelle.

**9. FINANCES COMMUNALES : Budget communal : exercice 2020.**

**Monsieur MAGNUS** – Nous avons appris cette après-midi que certaines personnes n'avaient pas reçu l'ensemble des documents. Dans un souci de transparence je veux vous poser la question suivante : soit vous estimez que vous n'avez pas su prendre connaissance de toutes les informations

nécessaires, et vous souhaitez que l'on reporte le point au mois de janvier, soit nous sommes d'accord de le présenter aujourd'hui, mais je vous demanderai l'unanimité, pour que l'ensemble des Conseillers renoncent éventuellement à invoquer cet argument dans le cadre d'un éventuel recours. On ne va pas aller travailler 1h30-2h00 pour après que vous nous disiez à la dernière minute que vous êtes en train d'introduire un recours. Si vous estimez que vous n'avez pas reçu les informations nécessaires, ou que vous ne les recevrez pas avec la présentation que Monsieur THILL et moi-même vous ferons, il n'y a pas de problème. Il y a eu une erreur technique, et on s'en excuse vis-à-vis de l'ensemble des Conseillers qui ne l'ont pas reçu. Je suis prêt pour faire cela aujourd'hui, nous serons prêts également dans un mois, pas de soucis. Je veux que l'on vote et que l'on n'exerce pas un recours là-dessus, sinon ça ne sert à rien de travailler pour rien.

**Monsieur LAQLII** – Le groupe Ecolo demande de reporter le point.

**Monsieur MAGNUS** – Nous sommes en douzième provisoire.

**Madame NEUBERG** – Est-ce que exceptionnellement pour le budget nous pourrions tous recevoir chaque année la documentation reliée ?

**Monsieur MAGNUS** - Je crois que ce que l'on va faire, pour que ça ne nous arrive pas, c'est que nous allons l'envoyer à tous, en document papier. Les prochains conseils seront les 23 janvier, 20 février et 26 mars, et nous vous enverrons à chacun le document papier du budget, comme ça vous aurez ça à temps.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de reporter le point.

**10. FINANCES COMMUNALES : Délégation du Conseil communal vers le Directeur général, la Directrice générale adjointe, le chef de division du Département technique ainsi que certains fonctionnaires communaux en matière de marchés publics relatifs au budget ordinaire.**

**Monsieur MAGNUS** – C'est assez comique ici, on veut donner des compétences supplémentaires à certaines personnes, et en retirer à d'autres. Je comprends bien la raison de cela, proposer d'étendre la délégation en question au Chef de Division du Département technique, Monsieur REVEMONT, et aux agents du service des marchés publics, parce qu'ils sont vraiment en place. Je rappelle simplement que c'est pour les marchés inférieurs à 3.000 €, et de retirer par contre cette compétence aux agents du service des Finances qui doivent contrôler les choses. Ce n'est quand même pas bon d'être des deux côtés de la barrière, voilà pourquoi dans un souci de bonne gouvernance on vous propose de modifier ce règlement que nous avons pris le 20 mars 2019.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

D'abroger la décision concernant la délégation en matière de marchés publics, relatif au budget ordinaire, du 20 mars 2019 et de fixer cette délégation comme suit :

Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation de ses compétences, visées à l'article L1222-3 § 2 alinéa 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, quant au choix de la procédure de passation et la fixation des conditions des marchés publics, pour des marchés relevant du budget ordinaire d'un montant inférieur à 3.000 € HTVA, au Directeur général, à la Directrice Générale adjointe, au Chef de division du département technique, ainsi qu'aux agents du service des marchés publics ;

Article 2

De donner délégation de ses compétences, visées à l'article L1222-6 § 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, quant au choix de recourir à un marché public conjoint, à la désignation de l'adjudicateur qui agira pour le compte des autres adjudicateurs et l'adoption, le cas échéant de la convention régissant le marché public conjoint, pour des marchés relevant du budget ordinaire d'un montant inférieur à 3.000 € HTVA, au Directeur général, à la Directrice Générale adjointe, au Chef de division du département technique, ainsi qu'aux agents du service des marchés publics ;

#### Article 3

De donner délégation de ses compétences, visées à l'article L1222-7 § 3 et § 7 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, quant à la définition des besoins en termes de travaux, de fournitures ou de services et au choix de recourir à la centrale d'achat à laquelle le Conseil communal a adhéré pour y répondre, pour des commandes relevant du budget ordinaire et inférieures à 3.000 € HTVA, au Directeur général, à la Directrice Générale adjointe, au Chef de division du département technique, ainsi qu'aux agents du service des marchés publics ;

#### Article 4

La présente délibération de délégation est arrêtée sans limitation de durée, mais est révoicable à tout moment par le conseil communal.

### **11. FINANCES COMMUNALES : Adoption de la délibération générale pour l'application du règlement du code de recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales.**

**Monsieur MAGNUS** - C'est un peu plus compliqué, c'est-à-dire que dans nos règlements taxes il y en a qui font appel au Code de la démocratie locale. Il n'y a pas de problème, ce code va être modifié puisqu'il y a eu une modification du Code des impôts sur les revenus, qui s'appelle maintenant, pour partie, le Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales. Or, dans nos règlements taxes, nous faisons encore appel au Code des impôts sur les revenus, donc nous devrions modifier chaque règlement taxes. On va simplement, ici, faire en sorte que nos règlements taxes fassent référence au Code de la démocratie locale, et de cette manière-là, on va pouvoir passer outre à la modification complète de tous nos règlements fiscaux. Si vous prenez, par exemple, la taxe sur les immondices, elle se réfère au Code des impôts sur les revenus pour le recouvrement de la taxe, mais aujourd'hui dans le Code on ne parle plus de cela, c'est pourquoi nous devons changer simplement cette terminologie, et nous référer plutôt au Code de la démocratie locale, qui se référera au Code de recouvrement. Ainsi il n'y aura plus de problème pour nous.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Dans tous les règlements-taxes en vigueur et dont la période de validité est postérieure au 1er janvier 2020 sont insérées les dispositions suivantes :

Dans le préambule :

Vu le Code des impôts sur les revenus 1992 ;

Vu la loi du 13 avril 2019 introduisant le Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales ;

Dans l'article relatif au recouvrement de la taxe :

Les clauses relatives à l'enrôlement, au recouvrement et au contentieux sont celles des articles L3321-1 à L3321-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, des Lois des 15 et 23 mars 1999, de l'Arrêté Royal du 12 avril 1999 et de la Loi-programme du 20 juillet 2006 ainsi que de la loi

du 13 avril 2019 introduisant le Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales.

Art. 2 – Le présent règlement entrera en vigueur après accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Art. 3 – Le présent règlement sera transmis au Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

## **12. CPAS : Budget de l'exercice 2020.**

**Monsieur MAGNUS** – Rappelons quand même que le budget du CPAS a été approuvé à l'unanimité par nos Conseillers CPAS.

**Monsieur DEWORME** – Je remercie les Conseillers du CPAS d'avoir suivi la proposition de budget qui leur était soumise au-delà du clivage parfois malheureux de majorité et opposition. Concernant le budget, il est inchangé en ce qui concerne son montant par rapport au budget de l'année précédente, nous sommes autour des 15 millions ; une intervention communale qui est de 3.355.000 €, et on remercie la commune. Vous savez que l'intervention communale est quelque chose de fondamental pour équilibrer le budget d'un CPAS qui, comme le budget communal, est fait de dépenses et de recettes. En matière de CPAS les dépenses sont toujours supérieures aux recettes que nous enregistrons, donc la différence c'est bien la commune qui la compense. Ici, il s'agit de 3.350.000 €, ce qui correspond à 22 % de notre budget. C'est un chiffre qu'on avance et qu'on trouve parfois, mais qu'il faut prendre avec circonspection, parce que 22 % du budget... Imaginons que nous n'ayons pas de maisons de repos ni le Pré-en-Bulles par exemple, au lieu d'avoir un budget de 15 millions on en aurait un de 10 millions, et l'intervention communale serait de toute façon inchangée, on se retrouverait alors avec une intervention couvrant 35 % des besoins du CPAS. On voit bien combien il faut être prudent et combien il est difficile de comparer la hauteur de l'intervention communale en pourcentage d'une commune par rapport à l'autre. Je ne vais pas rentrer dans trop de détails car comme Monsieur le Bourgmestre nous l'a dit tout-à-l'heure le budget a été voté par les formations politiques qui sont aussi présentes ici. Je vais insister néanmoins sur 2-3 choses... Je pense que la situation sociale d'Arlon est difficile, mais ne fait quand même pas partie des situations sociales les plus difficiles, ni en Province de Luxembourg, ni à l'échelle de la Wallonie. C'est une constatation que l'on peut faire, il faut, bien entendu, la moduler et la modérer, mais si nous regardons le nombre de RIS (Revenus d'Intégration Social) que nous accordons, et qui est le critère le plus largement admis pour comparer des situations sociales de communes à travers l'ensemble du pays, et bien depuis 2017, où nous avons connu un pic assez inexplicable, nous avons une diminution du nombre de ces RIS. Je pense qu'il faut mettre en avant, et vous l'avez vu lors du Conseil conjoint Ville/CPAS de la dernière fois, le travail de nos assistantes sociales, qui sont des gens d'expérience, pleines de qualité et de dévouement, et qui accomplissent un travail au quotidien qui permet de remettre dans le circuit, énormément de personnes à travers la mesure article 60, vous l'avez vu, mais de plus en plus en direct vers le monde du travail. C'est quelque chose qui me paraît extrêmement positif. Mais qui dit diminution du nombre de RIS ne dit pas diminution de la pauvreté... on sait bien que la précarité existe, donc tous les gens qui sont en difficulté sociale ne se trouvent pas nécessairement au CPAS. C'est par là que l'on parle notamment de seuil de pauvreté : toutes les personnes qui n'émargent pas au CPAS, qui sont juste au-dessus, mais qui se trouvent en dessous du seuil de pauvreté, sont des personnes qui, à un moment donné de façon plus ponctuelle, peuvent être en difficulté, et avoir recours au CPAS. Je dis ça en guise d'introduction, parce que c'est le terrain social sur lequel on travaille beaucoup, et aussi parce que c'est en faisant cette constatation-là que lorsque nous travaillons

sur l'épicerie sociale, qui est plutôt un pôle alimentaire puisqu'on va avoir des produits de toute une série de provenance, y compris de la Croix Rouge avec laquelle nous sommes en partenariat, on va avoir vraiment l'occasion de dépasser dans l'aide sociale que l'on va accorder, le cadre stricte de l'aide sociale que l'on accorde d'habitude aux bénéficiaires du CPAS. Je veux dire par là que si nous sommes justes au-dessus de l'aide sociale que l'on peut accorder au niveau du CPAS, on pourra venir se servir en denrées alimentaires aussi chez nous. On va donc élargir le public pouvant bénéficier de l'aide sociale au niveau de notre épicerie. Ça c'est pour le projet 2020, mais cette notion de seuil de pauvreté on veut la travailler également au cours de la législature dans d'autres domaines, comme par exemple l'aide médico-pharmaceutique. Vous savez que le nombre de personnes âgées, et nous l'avons vu au niveau de la courbe démographique dont Vincent parlait tout-à-l'heure, va aller croissant. Ça correspond à toute une série de problèmes, notamment des soins de santé et de la consommation de médicaments. Il y a là un besoin que l'on veut rencontrer aussi - ça sera probablement pour 2021 - et d'autres projets également d'aide sociale dépassant le cadre strict du CPAS qui verront le jour au cours de la législature. Je pense que l'aide sociale et l'action du CPAS ne doivent pas se limiter seulement à un public précarisé, mais il y a une aide à accorder à toute une diversité de personnes qui peuvent en avoir besoin. C'est d'ailleurs ce qu'on fait lorsqu'on s'occupe des personnes âgées. Vous connaissez bien le problème d'accès à notre Maison de Repos et l'ambition que l'on a de construire une aile supplémentaire, de façon à apporter la capacité à 147 lits ; nous sommes à 102 aujourd'hui. C'est un projet ambitieux, on se fait accompagner pour mener ce projet à bien par une firme de consultance, AT Osborne, avec laquelle on définit, on affine nos besoins. Ce travail débouchera sur l'écriture d'un cahier des charges qui pourra alors être lancé, etc., et tout cela conditionné par des subsides. La déclaration de politique régionale m'intéressait beaucoup par rapport à cela, et on a vu que pour l'année 2020-2021 on parle plutôt de conversion de l'IMR en IMRS, mais le problème de vieillissement de la population est là, et même si on doit privilégier comme on le fait au travers des repas à domicile, le maintien à domicile de nos aînés, ... il n'en reste pas moins que l'entrée en maison de repos reste un problème principal, et il faut pouvoir rencontrer ce besoin-là. Au niveau de la Maison de repos, on a toujours comme projet de développer un programme qui s'appelle Nutrition Santé Wallon, qui vise à lutter contre la dénutrition en Maison de Repos. C'est un problème qui est beaucoup plus important qu'il n'y paraît puisqu'il semble bien que 1/3 des personnes résidant en Maison de repos souffrent de dénutrition, ne s'alimentent pas suffisamment ou pas assez équilibré, etc. C'est donc un projet important qu'il faut soutenir budgétairement par l'engagement de personnes, mais également en faisant des frais supplémentaires en ce qui concerne les investissements en aliments au niveau de la cuisine ; le coût de la journée alimentaire se trouvera sans doute impacté, et on évalue cela à 6 % d'augmentation. La conversion de 5 lits du Centre d'accueil de jour en Centre de soins de jour, lui, pourra s'ouvrir dans le courant du mois de février ; il y a aussi un impact budgétaire puisque ça implique des soins infirmiers, des soins de kiné, il y a un accompagnateur de vie qui est prévu aussi pour s'occuper plus spécifiquement de ce public-là, mais il y a également des recettes qui sont assorties à cela, donc ça entre bien dans la diversification de notre Maison de repos qui permet, comme ça, de rencontrer de plus en plus de situations différentes. En ce qui concerne le Pré-en-Bulles, on a aussi des projets très ambitieux, peut-être trop ambitieux pour les finances actuelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisque vous savez que le Pré-en-Bulles dépend de cette instance-là. Nous avons, en tout cas, pris contact avec la Ministre de façon à pouvoir appuyer une demande double d'agrandissement de capacité d'accueil pour les enfants placés essentiellement par le S.A.J., et malheureusement il y a des difficultés importantes dans le secteur, c'est assez effrayant, mais aussi pour la mise en autonomie. En attendant on est sur l'amélioration du quotidien dans le Pré-en-Bulles, et nous pouvons compter sur beaucoup de donateurs anonymes ou non, et notamment sur la firme Ikea. On peut penser ce qu'on veut des grandes multinationales qui sont souvent décriées, mais il y a quand même ici, pour nous, pour Arlon, pour le Pré-en-Bulles, un investissement humain très important qui a été consenti, qui s'étale déjà sur 2 ans, mais qui va continuer sur une année supplémentaire. Je pense qu'ils se sont investis à la fois dans le don de mobilier, mais aussi dans les conseils en matière de décoration, et franchement, à l'occasion, je vous invite à venir voir le résultat parce que c'est quelque chose de très bien. L'année prochaine devrait

être consacrée aux chambres au premier étage. Rapidement brosser les grandes tendances au niveau du budget du CPAS, on peut dire qu'il n'y a pas de bouleversement, mais il y a quand même des choses dont on avait déjà parlé en cours d'année, notamment du second pilier ; du fait qu'au niveau budgétaire, comme dans toutes les administrations, il faut considérer qu'il y a environ 2% d'augmentation quasiment automatique, de par les évolutions de carrière, etc. On a des frais de fonctionnement qui sont un peu en augmentation, parce que cette année-ci, il y aura la tenue du Solid'Arlon qui n'a lieu que tous les 2 ans, comme vous le savez. On a un budget pour la transition écologique, c'est la première fois qu'on a inscrit cela au budget, de manière à acheter du matériel, comme des poubelles, pour faire du tri sélectif directement, etc. On a des licences informatiques aussi, et une diminution des frais de transfert liée au nombre de RIS, d'environ 300.000 €. Ils avaient sans doute été un peu surestimés quand même dans le budget précédent, mais comme on a une diminution du nombre de RIS et d'article 60 (politique sociale de mise à l'emploi) qui coûte au départ en tout cas au CPAS – même si on peut estimer qu'on a un retour par après – ce montant-là est revu à la baisse, donc on équilibre notre budget, comme nous l'avons fait l'année passée, parce qu'il y a un boni présumé de l'exercice en cours 2019 de 145.000 € qui vient s'ajouter aux recettes de l'exercice du budget 2020. On avait préparé quelques slides, c'est peut-être l'occasion de les passer rapidement, Jean-Michel ... Ici, vous voyez que l'intervention communale au niveau d'Arlon, par habitant, est quasiment stable, alors qu'au niveau de la Région wallonne, il y a une augmentation. Il faut dire que l'augmentation du nombre de RIS sur 10 ans, au niveau du pays, tout particulièrement au niveau de la Région wallonne, est plus importante que ce qu'on a connu comme augmentation à Arlon, où l'augmentation sur 10 ans – je prends une tranche plus importante pour qu'on soit peut-être plus proche de la vérité – est de plus de 1 % en moyenne. Mais sur ces dernières années, nous avons donc bien diminué. Voilà une carte qui fait état du nombre de RIS à travers la Belgique. Vous voyez que lorsqu'on parle de solidarité nord-sud, ou de transfert nord-sud, cela correspond à cette réalité-là. Dans la province de Luxembourg – vous voyez où se situe Arlon – c'est donc 15 RIS pour 1000 habitants. La commune qui est la moins bien classée a pratiquement le double de RIS que nous par rapport au nombre d'habitants, c'est Bouillon ; et puis Attert a été dépassée si je puis dire par Manhay à l'autre bout de l'échelle, avec cinq fois moins de RIS que nous. Donc vous voyez combien c'est difficile et quelle disparité on peut trouver à l'intérieur même de la province. Notez que Aubange a moins de RIS que nous par exemple. Cela peut paraître étonnant... Alors, un petit exercice quand même pour vous dire combien il faut prendre tout ça avec précaution. Si un RIS coûte 1.000 € au CPAS, il faut savoir que de ces 1.000 € - donc 12.000 par an - il y a deux tiers qui sont remboursés par le Fédéral, j'arrondis et je caricature un peu mais c'est pour toute clarté. Donc deux tiers sont remboursés par le Fédéral et il reste un tiers à charge du CPAS, donc de l'intervention communale. Vous voyez donc ce que cela peut représenter comme différence d'intervention communale par habitant – je vous ai montré Manhay et Bouillon – si on ne prend que ce critère-là évidemment en compte. Ça montre combien ces chiffres d'intervention communale doivent être pris avec beaucoup de précaution, et ne sont pas nécessairement très représentatifs et significatifs de la politique que l'on veut vraiment mener à l'intérieur d'une commune. Voilà les grands équilibres, avec les dépenses du personnel, je l'ai signalée, et vous la voyez chiffrée ; les dépenses de fonctionnement, je vous en ai expliqué la raison ; les dépenses de transfert aussi ; il y a toujours une dette au CPAS qui est liée tant à la construction de la Maison de repos, que ce que nous continuons à payer sur ce qui avait été emprunté pour le bâtiment central dans la cour de la caserne. Vous voyez ici la ventilation avec la part prise par le personnel... Je pense que dans un CPAS, c'est inévitable évidemment puisque c'est davantage de l'humain que l'on traite, et donc c'est davantage des compétences humaines que l'on cherche. Vous voyez quand même que les transferts, c'est-à-dire l'aide sociale, constitue le second poste. Le CPAS compte 183 agents, nous avons 44 statutaires, 107 agents contractuels et 32 agents article 60... si je montre ce slide, c'est pour indiquer que la part prise par les statutaires chez nous est moindre qu'à la ville, d'où l'intérêt pour nous et notre personnel qui n'est pas nommé de contracter le second pilier dont je parlais tout-à-l'heure. Il faut savoir que dans nos 183 agents, plus de la moitié travaillent en réalité à la résidence de la Knippchen, et un peu moins de 20 % dans le service social. Encore une fois, si nous n'avions pas de Maison de repos, ce serait 38 ou 40 % du personnel qui serait

dans le service social. Vous avez la ventilation où à peu près 1 travailleur sur 10 est au Pré-en-Bulles... Ici, l'évolution des recettes de fonctionnement qui sont raisonnables, même si on connaît une augmentation un peu plus importante au niveau du budget pour 2020, je vous en ai donné des explications, reste encore à voir si tout cela sera dépensé, mais ce n'est pas dit. Pour la suite, ce qui est important de voir, je pense, c'est le poste important occupé par la résidence de la Knippchen, avec pratiquement la moitié des dépenses de fonctionnement, donc tout colle... Heureusement la plupart des dépenses sont liées à des dépenses sociales ; vous voyez d'ailleurs ici 70 %... si on additionne les  $\frac{3}{4}$  de nos dépenses, ce sont des dépenses à caractère social... voilà la ventilation de la dette... En ce qui concerne les recettes, on les a scindées en recettes provenant du Fédéral et du Régional. Je pense que c'était intéressant de vous montrer que la part prise par les subventions régionales, qui s'élèvent à peu près à 5 millions, sont plus importantes, pratiquement du double, que les subventions fédérales actuellement, même si la plus grosse subvention venant du Fédéral continue à être le remboursement du RIS et la loi de 65. Vous voyez quand même que ça représente un montant assez important. Je parlais tantôt de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le Pré-en-Bulles ; l'intervention communale inchangée mais suffisante actuellement ; les recettes de prestation sont essentiellement ce que nous recevons de nos résidents de la Maison de Repos – les paiements journaliers, les repas à domicile. Un mot sur le service à l'extraordinaire : contrairement à ce qu'il se passe à la Ville, où le service à l'extraordinaire est souvent un poste extrêmement important pour le CPAS qui n'a pas systématiquement vocation à construction, entretien de route, etc. Voilà vous voyez un peu les dépenses que nous avons, et nous avons prévu pour l'extension de la Knippchen déjà 100.000 € ; au niveau des investissements prévus, un défibrillateur pour la cour interne de la caserne, parce qu'il n'y en a pas, et nous pensons que c'est bien d'en avoir un chez nous aussi dans la caserne. En faveur de la mobilité douce, nous avons pensé à des vélos électriques pour des déplacements entre le Pré-en-Bulles, le bâtiment central, etc. J'ai fait court, j'ai été volontairement synthétique, mais j'espère avoir été suffisamment clair.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le budget pour l'exercice 2020 su CPAS, tel qu'il a été approuvé en séance du 27 novembre 2019 au Conseil de l'Action Sociale.

### **13. CPAS : Approbation des modifications budgétaires n°1 pour le service extraordinaire – exercice 2019.**

**Monsieur DEWORME** – La Directrice financière du CPAS Madame THIRY s'est aperçue qu'il y avait une erreur dans son budget à l'extraordinaire et elle voulait le corriger. C'est tout à son honneur, donc nous sommes partis dans cette procédure de correction pour 10 cents. Les 10 cents vont donc en provision à l'extraordinaire.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver cette délibération du CPAS du 27 novembre 2019 relative aux modifications budgétaires n°1 au service extraordinaire du CPAS pour l'exercice 2019.

### **14. CPAS : Approbation de la modification du statut administratif.**

**Monsieur DEWORME** - Il y a deux points, celui qui concerne les dons de sang, où on se met en conformité avec ce qui est demandé par l'OMS et la Croix-Rouge de Belgique, à savoir que les dons d'organes et le don de sang y associé, doivent être des dons entièrement gratuits, et ils recommandent qu'il n'y ait pas de journée de gratuité qui soit accordé à l'occasion d'un don de sang qui pourrait être assimilé à un avantage en nature, mais bien que le temps accordé pour faire le don, soit limité à ce qui est nécessaire de déplacement. On ajuste notre statut administratif en fonction de cela. De plus il

y a une mise en conformité du décret du Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles, et qui concerne le Pré-en-Bulles, le recrutement du personnel de direction, à savoir le directeur et l'éducateur en chef, et d'autres conditions de recrutement et de rémunération qui y sont associées ... On n'envisage pas de changer ni l'un ni l'autre, mais comme ça notre statut est également en ordre de ce point de vue-là. On corrige également une petite anomalie en ce qui concerne les frais de déplacement vélos, et on en a profité pour ajouter trottinettes, en direction du lieu de travail parce qu'on remboursait de trop, ce qui exposait le personnel à être taxé. On s'ajuste donc sur le maximum autorisé.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver cette délibération du Conseil du CPAS du 27 novembre 2019 dont question ci-dessus, et relative à l'approbation des modifications du statut administratif :

- a) Article 232 de la section 24 – Dispense de service en ce qui concerne le don de sang.
- b) Chapitre 10 – Régime des congés – section 22bis – la semaine de 4 jours sans prime.

### **15. CPAS : Approbation de la modification du statut pécuniaire.**

**Monsieur DEWORME** - Il y a également une modification pour le personnel parce qu'il y a tous ces cas de personnes qui demandent des réductions de temps de travail d'1/5 temps, et qui, à un moment donné, arrivent au bout de leur possibilité légale ; si elles veulent continuer à travailler à 4/5 temps, elles doivent démissionner de ce 1/5 temps... on a décidé d'offrir, au niveau du CPAS, la possibilité de ne pas devoir démissionner. Il n'y a donc pas de prime, on reste à 4/5 temps, sans prime, mais, si la vie nous amène à devoir retravailler davantage pour pouvoir le faire, le poste n'est pas occupé par quelqu'un d'autre.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver ces deux délibérations du Conseil de l'Action Sociale du 27 novembre 2019 dont question ci-dessus, et relatives à :

- a) Annexe 2 – Pré en Bulles : conditions de qualification et de recrutement pour le personnel de direction (Directeur et Educateur en chef)
- b) Chapitre 7 – Indemnités : section 1 – Indemnité pour frais de parcours, et section 4 – Indemnités pour frais de transport entre domicile et lieu de travail.

### **16. CPAS : Approbation de la modification du cadre du personnel.**

**Monsieur DEWORME** – On modifie également le cadre du personnel avec une augmentation d'un équivalent temps plein dans la fonction « accompagnateur de vie », j'en ai parlé tout-à-l'heure, ainsi qu'un équivalent temps plein « auxiliaire professionnel », et « aide cuisinier » au service cuisine, et entretien pour l' « AR-CAR »

**Monsieur GAUDRON** – Pour évoquer l'ensemble des points que Monsieur DEWORME vient d'expliquer, si cela passe ici en Conseil communal, on peut rappeler que c'est dans une optique de tutelle du CPAS, donc on n'a pas à se prononcer sur le bien-fondé politique des propositions, mais bien, juste sur la légalité des process. Ceux-ci sont totalement respectés, donc on ne peut que voter pour, avec même des applaudissements.

**Monsieur DEWORME** - Je rappelle que la procédure se fait en 4 points, donc c'est la 4<sup>ème</sup> fois que je présente ce point, d'abord en concertation syndicale, puis en concertation Ville/CPAS, puis au Conseil du CPAS, et enfin en Conseil communal.

**Monsieur MAGNUS** - C'est ce que je disais en démarrant, qu'à partir du moment où c'était accepté parmi nos Conseillers CPAS, on ne va quand même pas être en opposition avec eux, sinon, il faudra quand même que l'on revoit notre manière de travailler. Merci beaucoup pour ces 5 points.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la délibération du Conseil du CPAS du 27 novembre 2019 dont question ci-dessus et relative aux modifications du cadre du personnel.

**17. BIENS COMMUNAUX : Vente à la SPRL « L'Escale » d'un hall de sport sis en retrait de l'avenue de Mersch - décision et approbation du projet d'acte.**

**Monsieur MAGNUS** - Vous savez que, lorsqu'on vend quelque chose, ça passe une première fois devant vous, puis une deuxième fois. Ici, Monsieur l'échevin, c'est une deuxième fois.

**Monsieur LAFORGE** – C'est tout simplement, ici, la décision définitive et l'approbation du projet d'acte ; on vend à la sprl L'Escale pour un montant de 61.973,38 € indexé, ce qui fait qu'on a un total de 85.493,02 €. On vous propose donc d'approuver le projet d'acte, et de dispenser Monsieur le Conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office du fait de cette vente.

**Monsieur MAGNUS** - Vous avez accepté le projet d'acte la dernière fois, donc en principe vous accepterez maintenant le projet.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

1) définitivement de la vente de gré à gré, au montant de 85 403, 02 euros, à la SPRL l'Escale, le bien suivant :

ARLON – 1<sup>ère</sup> Division – ARLON –

Un hall de sport avec terrain sis à Arlon, en retrait de l'avenue de Mersch, au lieu-dit « Bei Der Johans Wies », cadastré d'après titre section A, partie du n° 2104 / K6 et selon extrait de la matrice cadastrale daté du 19 septembre 2019, n° 2104/00N6P0000, pour une contenance de 33 ares 45 centiares,

2) d'approuver le projet d'acte rédigé par l'étude de Maître TAHON,

3) de dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office du fait de cette vente.

**18. FINANCES COMMUNALES – SUBVENTIONS : Octroi d'une subvention à l'ASBL « Musée d'Autelbas » pour l'impression du « Tome 2 » consacré à l'inventaire des monuments funéraires du vieux cimetière d'Arlon.**

**Monsieur MAGNUS** – Merci à toute cette équipe qui travaille autour de cela, parce que c'est un travail important de mémoire, vis-à-vis de notre vieux cimetière, dans lequel nous avons encore beaucoup de projets. On décide de leur octroyer une subvention de 300 € pour l'impression de ce tome 2.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'octroyer une subvention de 300€ euros à l'ASBL Musée d'Autelbas pour l'impression du Tome 2 consacré à l'inventaire des monuments funéraires du vieux cimetière d'Arlon;
- Décide que la subvention est engagée sur l'article 762/33203-02« subsides aux organismes culturels », du service ordinaire du budget de l'exercice 2019;
- Décide que la liquidation d'un montant de 300€ est autorisée dès réception des pièces justificatives.

**19. FINANCES COMMUNALES – SUBVENTIONS : Octroi d'une subvention à la SARL « 2Bview » pour l'organisation d'une journée dédiée à la saga « Star Wars » qui se déroulera le 21 décembre 2019.**

**Monsieur MAGNUS** – On a voulu quand même faire quelque chose pour le cinéma d'Arlon. Il faut savoir que le cinéma fête aussi sa 15<sup>ème</sup> année aujourd'hui. Pour la petite histoire, vous le savez certainement pour ceux qui ont bien lu le budget, qu'il y a une taxe sur les spectacles. C'est surtout la taxe que tous les Arlonais payent de 0,1 € à chaque fois qu'ils vont au cinéma. Plus le cinéma fonctionne bien, plus la base taxable est évidemment importante. On a donc estimé que pour le cinéma, on pouvait faire quelque chose, c'est-à-dire cette subvention pour qu'ils puissent donner encore plus de visibilité de Star Wars, qui venait sur la Place Didier. Ce vaisseau stellaire qui se trouve pour l'instant sur la Place Didier et qui est vu par énormément de monde, des gens qui viennent d'un peu partout.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer une subvention de 5.000 € euros à la SARL 2bvieuw pour l'organisation d'une journée dédiée à la saga STAR WARS le 21 décembre 2019.

**20. FINANCES COMMUNALES – SUBVENTIONS : Remboursement du précompte immobilier à l'ASBL « Royal Excelsior Football Club Fouches ».**

**Monsieur KARENZO** - Je voudrais profiter du point pour poser une question à Monsieur LAFORGE. On sait que le fonctionnaire délégué avait finalement refusé la construction d'un terrain synthétique pour le football club de Fouches. Je voulais savoir où vous en étiez au niveau des autres pistes pour ce club, qui a de plus en plus de jeunes mais qui jouent quand même beaucoup dans la boue.

**Monsieur LAFORGE** - On cherche une solution pour eux ; on avait vue sur un terrain et on avait essayé de prendre contact avec la propriétaire mais pour l'instant les conclusions ne sont pas trop favorables. J'en ai justement parlé avant le Conseil avec Monsieur EVEN pour voir s'il ne pouvait pas aussi nous aider. On se rendra notamment au mois de janvier avec Monsieur TURBANG pour essayer de convaincre cette dame de nous vendre ce terrain, où on pourrait construire un second terrain de football pour Fouches, qui serait un terrain d'entraînement. Pour le moment on en est là. Pour le projet du bâtiment, on a revu l'auteur de projet qui doit recorriger certaines choses et nous donner un estimatif, ensuite on rencontrera à nouveau le club pour leur montrer le résultat, et on ira après vers la Région wallonne et Infrasport quand on aura le projet définitif.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2019 de l'asbl Royal Excelsior Club Fouches d'un montant de 1.014,39 €.

**21. FINANCES COMMUNALES – SUBVENTIONS : Remboursement du précompte immobilier à l’ASBL « La Sablonnière ».**

Le Conseil communal, par 20 voix pour et 6 contre (M. R. GAUDRON, M. M. LAQLII, Mme G. FROGNET, Mme M. DE GREEF, M. J-M LAMBERT, Mme V. WAGNER), décide d’autoriser le remboursement du précompte immobilier 2019 de l’asbl La Sablonnière d’un montant de 1.040,72€.

**22. FINANCES COMMUNALES – SUBVENTIONS : Remboursement du précompte immobilier à l’ASBL « Musée d’Autelbas ».**

Le Conseil communal, à l’unanimité des membres présents, décide d’autoriser le remboursement du précompte immobiliser 2019 de l’asbl Musée d’Autelbas d’un montant de 205,92€.

**23. SERVICE JEUNESSE : Rapport d’activité de « l’Accueil Temps Libre » 2018-2019.**

**Madame LECOMTE** – Comme son nom l’indique c’est un rapport qui reprend l’ensemble des actions qui ont été menées durant l’année 2018-2019 pour encadrer les enfants avant et après l’école le mercredi après-midi, le weekend et les congés scolaires. C’est un rapport d’activités qui a été présenté lors de la dernière CCA (Commission communale d’accueil) et qui doit vous être simplement soumis pour avis ce soir.

Le Conseil communal, à l’unanimité des membres présents, prend acte du rapport d’activités 2018-2019 de l’Accueil Temps Libre.

**24. ENSEIGNEMENT COMMUNAL : Modification du « Plan de Pilotage » de l’école communale de Weyler.**

**Madame LECOMTE** – Pour rappel, toutes les écoles doivent rédiger et élaborer un plan de pilotage qui reprend les objectifs spécifiques d’amélioration en fonction des priorités des réalités de chaque école, qui doivent être en lien avec les objectifs d’amélioration du Gouvernement Wallonie Bruxelles. Toutes les écoles de la Fédération Wallonie Bruxelles doivent s’y soumettre ; elles ont été réparties en 3 groupes : on a des écoles de la vague 1, de la vague 2 et de la vague 3. Pour notre commune, on a 8 écoles des vagues 1,2 et 3. Souvenez-vous, il vous a été proposé d’approuver 2 plans de pilotage des écoles de la vague 1, courant premier trimestre 2019, ceux de Weyler et de Schoppach. Quelles suites ont été données à cette validation ? Ces documents en question sont transmis à une personne qu’on appelle un DCO (Délégué au contrat d’objectifs). C’est un représentant du pouvoir subsidiant, du pouvoir régulateur, qui est chargé de l’analyse et qui va aussi émettre des recommandations et vérifier si effectivement les objectifs qui ont été définis sont en lien avec les objectifs du Gouvernement. Une fois fait, ce document est traduit en contrat d’objectifs - on parle d’une étape de contractualisation. Une fois qu’il est transformé en contrat d’objectif, il doit être mis en œuvre lors de la rentrée scolaire suivante. Pour l’école de Weyler, le DCO a émis des recommandations mais rassurez-vous, plutôt sur la forme que sur le fond. Ce n’était pas des questions graves comme celui d’avoir éludé un indicateur au rouge, d’avoir éludé le fait qu’il y avait un taux de redoublement important, qu’on aurait éludé de se saisir effectivement de cette problématique là et d’essayer de trouver des solutions pour y remédier. Ce n’était pas du tout de cet ordre-là, on était surtout dans une

incompréhension de savoir exactement ce qu'on entendait par action, stratégie, indicateur d'impact, etc. Le DCO a dit, à la décharge des Directeurs d'école de la première vague, que c'était une grande première aussi et qu'ils ont essuyé pas mal de plainte. Le DCO a de toute façon émis des recommandations où on est plus dans la reformulation. Cependant, comme nous sommes un réseau un peu particulier, les plans de pilotage doivent vous être soumis parce que finalement c'est vous qui endossez un peu la responsabilité, non seulement de leur mise en œuvre mais aussi de l'état d'avancement, et on verra plus tard aussi en termes de résultats de ceux-ci. Tout comme les premiers plans de pilotage qui vous ont été soumis dans leur version initiale, ici dans la version rectifiée vous devez également l'approuver et il va être à nouveau dans ce contexte-là renvoyé au DCO pour approbation. Voilà en résumé ce qu'il vous est demandé ce soir. Je pense que ce n'était pas inutile de faire un petit rectificatif de ce dispositif que sont les plans de pilotage, et je vous annonce déjà d'emblée que j'envisage malgré tout début d'année prochaine, de peut-être participer à une « commission éducation plan de pilotage » pour bien comprendre le raisonnement du processus d'élaboration de ce type de document tellement important pour nos écoles.

**Monsieur LAQLII** - Si je comprends bien, vous êtes en train de travailler sur une nouvelle version du plan de pilotage.

**Madame LECOMTE** - Pas du tout. J'ai bien dit qu'il y avait des écoles des vagues 1, 2 et 3. Les plans de pilotage ici ont été validés mais il y a simplement une correction et on vous demande de la valider. Le DCO l'a déjà lui-même validée, ce n'est qu'une formalité. Par contre c'est un dispositif tellement compliqué et que vous devez valider. Valider quelque chose dont on n'a pas vraiment connaissance est un peu compliqué, donc l'idée est de faire comprendre malgré tout comment cela fonctionne pour que vous validiez en toute connaissance de cause ce type de dispositif. Je trouve que sur le plan intellectuel c'est intéressant et important.

**Madame FROGNET** - Par rapport à votre document, il n'y a rien de joint donc je ne sais pas... les modifications, on ne les a pas...

**Madame LECOMTE** - C'est un peu compliqué... Si je vous dis par exemple, en l'occurrence, qu'on a été mettre une action en lieu et place d'une stratégie, on a été l'encoder sur la plateforme et qu'on l'a mal mise, ... ce sont vraiment des points de cet ordre-là. On est dans la forme du document, on n'a pas rencontré effectivement les desideratas du DCO, mais sur le plan formel, pas sur le fond.

**Madame DE GREEF** - Pour ce plan de pilotage, par rapport au fond, comment pourrait-on s'informer par rapport à cela ? Parce que ça a l'air d'être très important.

**Madame LECOMTE** - Il y a 2700 établissements en Fédération Wallonie Bruxelles, donc c'est effectivement important. L'idée est effectivement de pouvoir se réunir pour expliquer un peu comment on élabore ce type de plan, et que vous soyez finalement en accord ou en désaccord avec les objectifs d'amélioration. Est-ce que pour les objectifs qui ont été retenus à un moment donné vous êtes en accord avec cela ? Ou au contraire pas ? C'est dans ce sens-là, c'est vous au final qui validerez ce document.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte des modifications apportées au plan de pilotage.

**DEMANDE D'AJOUT : Demande d'une Conseillère communale d'inscription d'un point à l'ordre du jour relative au service des repas à domicile du CPAS d'Arlon**

**Madame NEUBERG** - J'ai été contacté par certains bénéficiaires du service des repas à domicile qui s'inquiètent un peu : on sait généralement que le service des repas à domicile, même s'il s'adresse à l'ensemble de la population arlonaise, c'est quand même en majeure partie des personnes âgées qui en bénéficient. Ils s'inquiétaient un peu du délai de livraison qui est un peu plus long, et on sait bien que lorsqu'on change les habitudes des personnes âgées, ce n'est pas ce qu'elles préfèrent le plus... Il y avait déjà eu une réflexion en son temps sur la manière d'optimiser tant la qualité de l'organisation du service des repas à domicile que de la préparation des repas et la livraison. Ma question est donc est-ce qu'il y a eu depuis que ce véhicule ne fonctionne plus – ce qui a fait en sorte d'allonger la distribution – une volonté de revoir l'organisation de ce service ? Auquel cas ce qui m'intéresse c'est de savoir si vous allez continuer à garder un lien social très important entre la personne qui délivre le repas à une personne qui est chez elle – parfois c'est son seul contact de la journée et c'est quelque chose qui m'a toujours tenu à cœur ? Je voulais donc savoir où vous en étiez dans la réflexion, si elle avait eu lieu, et vers quoi est-ce qu'elle peut tendre.

**Monsieur DEWORME** – Pour aller tout de suite à l'essentiel, oui, il y a une réorganisation qui est en cours et qui va être finalisée par un passage au Conseil sans doute au mois de janvier. Oui, on va fonctionner avec deux véhicules au lieu de trois, mais non il n'y aura pas de réduction de personnel ni aucune diminution du temps de contact entre les personnes qui livrent et les personnes qui reçoivent les plats, c'est-à-dire le lien social dont tu parlais qui est pour moi aussi quelque chose de très important. C'est parfois le seul contact journalier que ces personnes peuvent avoir, alors j'y tiens tout autant que toi. D'ailleurs on voit le service des repas à domicile comme un service de maintien ou d'aide au maintien à domicile, et je pense que c'est comme cela qu'il faut le voir. Nous avons avec la Maison de repos évidemment des gens qui sont institutionnalisés, mais à travers les repas à domicile on permet de maintenir des personnes chez elles plus longtemps. C'est souvent ce que les gens souhaitent d'ailleurs, et c'est ce que nous contribuons à rendre possible à travers les repas à domicile qu'il faut absolument continuer. Alors je disais un mot de présentation parce que c'est quand même 40.000 repas par an, ce qui n'est pas rien ; c'est 180 clients par mois, ce qui n'est pas rien. C'est vrai qu'en ce qui concerne l'organisation, je disais qu'elle a été revue et qu'elle fonctionne bien comme elle fonctionne maintenant, après la période d'essai, donc on va continuer comme ça. Avant ça fonctionnait avec 3 véhicules donc 3 tournées. Il faut savoir qu'il y avait un véhicule qui était propriété du CPAS et qui a expiré, mais pas de façon inopinée parce que je crois qu'il avait plus de 200.000 kms au compteur. C'était donc une fin annoncée. On a choisi de ne pas remplacer ce véhicule mais d'utiliser davantage les 2 autres que nous avons et qui sont de petits véhicules frigorifiques cubiques qui sont parkés ici tout près sur le parking au-dessus. Ça modifie alors l'organisation du travail et des tournées. Il faut savoir que lorsqu'on avait 3 véhicules, les heures de passage étaient environ entre 9h et 14h ; il n'y avait pas de livraison après 14h. Les gens qui étaient livrés en toute fin de tournée étaient souvent des personnes habitant les villages puisque pour faire les choses de manière rationnelle on livrait plutôt ceux qui étaient sur un petit périmètre puis on s'écartait progressivement vers les localités plus périphériques. Il y avait donc des personnes qui ne mangeaient en réalité pas ce qui leur était livré à midi, midi et demi, 13h ou parfois 14h. Ce que j'ai oublié de dire c'est que nous sommes en liaison froide, ça veut dire que les repas sont préparés à la cuisine du CPAS, sont refroidis brutalement selon les normes AFSCA - il y a un processus bien défini qui doit être appliqué - puis mis sous vide. A partir du moment où on a bien respecté la procédure, le repas peut être consommé à J+4 – 4 jours en plus que le jour où il a été réalisé. Ça veut dire que contrairement à l'époque où on était en liaison chaude - j'ai connu ça dans le temps puisqu'on a changé ça en 2012 - on est passé en liaison froide, ça veut dire qu'il y a plus de souplesse dans la consommation. Donc pour ces personnes qui étaient livrées en fin de tournée, on a vu par une enquête qui était menée qu'elles ne mangeaient pas leur repas le midi, mais bien le soir ou le lendemain. Ce sont ces 20 % de personnes livrées plus tardivement qui sont maintenant dans le nouveau système de livraison et qui sont livrées l'après-midi. Tu as entendu du mécontentement, mais je n'en ai pas entendu... Ah si, une réclamation qu'on a eue d'une personne qui préférait comme c'était avant. Mais ça fait quelques semaines que l'on n'a plus rien entendu.

**Madame NEUBERG** - Il n'y a pas qu'une seule personne... ce sont vraiment des retours qui sont revenus mais bon je pose la question.

**Monsieur DEWORME** - En tout cas, par rapport à la question, j'ai fait calculer le nombre de repas entre mai et octobre de cette année-ci - nouvelle formule de distribution - par rapport à mai/octobre 2018, nous avons quasiment, à 3 repas près, le même nombre. Ça veut dire, contrairement à ce que j'entends, que notre 'clientèle' s'est très bien adaptée à la nouvelle manière de fonctionner. On n'a pas perdu de repas ni de client, c'est le constat que je fais. Il faut dire qu'on avait préparé le terrain par des courriers, mais c'est vrai que dès que l'on dit que l'on va changer quelque chose, et tu l'as dit toi-même, plus particulièrement chez les personnes plus âgées qui ont plus d'habitudes, le changement est plus difficile. On a osé le changement parce que ça fait 15.000 € en moins uniquement parce qu'on fonctionne avec 2 camionnettes au lieu de 3, et qu'on ne dessert pas la qualité du service que l'on a.

**Madame NEUBERG** - De toute façon j'ai renvoyé les personnes vers la responsable du service des repas à domicile afin de voir s'il y avait une alternative. Ce qui m'intéressait c'était de savoir s'il y avait vraiment une enquête parce qu'on sait que les personnes âgées, par défaut, quand on change un peu les habitudes... Il y a peut-être un frein dès le départ qui après s'en va, mais il faut faire attention aussi parce que c'est un service qui pour moi est important ; il peut parfois être fragile parce que gagner des clients n'est pas facile, je pense que les commerçants le savent ... quand on en a perdu un, il est perdu. C'est surtout dans cette démarche-là aussi de continuer à valoriser le service avec des produits de qualité, mais surtout le service de qualité à la personne. Ce n'est pas uniquement le repas, c'est la relation qui est créée quand le repas est livré.

**Monsieur DEWORME** - C'est vrai, et puisque tu parles du repas, on peut quand même dire que c'est un plat composé de féculents, de légumes et de viande, avec un dessert, pour 7,50 € et livré à domicile. Je pense que c'est un service que l'on rend à beaucoup de personnes, et l'on va attacher une importance encore plus particulière demain, comme ça se passe dans les écoles, à ce que l'on va produire et aux produits permettant la composition des potages, etc.

**Monsieur KARENZO** – Je trouve également que ce lien social est essentiel pour les personnes âgées. Est-ce que ce service fonctionne aussi le weekend ?

**Monsieur DEWORME** – Non.

**Monsieur KARENZO** - Avez-vous déjà envisagé de le faire le weekend ?

**Monsieur DEWORME** – Il n'a jamais existé mais je vais transmettre ta demande au personnel.

**Monsieur KARENZO** - En fin de compte, les gens sont esseulés le weekend.

**Monsieur BALON** – Merci pour votre explication. Je voulais en profiter pour rebondir sur ce sujet-là, plus sous forme de réflexion... Vous avez parlé de plus de 40.000 repas par an, on sous-entend une quantité substantielle d'emballage plastique, si je ne me trompe pas... Est-ce qu'on pourrait mener une réflexion sur le fait d'utiliser des emballages réutilisables, ou alors des emballages biodégradables qui existent aussi, mais qui réduisent la durée J+4 de consommation à une durée J+2 ?

**Monsieur DEWORME** - Oui, c'est vrai que c'est une question que l'on s'est posée puisque dans notre Déclaration de politique sociale, même si ça n'a pas un rapport direct avec le social, on a un axe transition écologique comme à la ville. Je pense que toutes les administrations et tous les pouvoirs publics, de manière plus large, doivent être concernés par ces problématiques-là. Donc oui,

absolument ! Anciennement il existait des platines métalliques qui étaient lavées, etc. Ce n'est plus trop à la mode ni considéré comme très hygiénique... On ne s'orientera donc pas vers quelque chose de lavable. Par contre c'est vrai qu'il y a des emballages, même s'ils sont plus coûteux, qui sont écologiquement plus écoresponsables. Donc oui, il en est question. De même pour l'Arlonnette, on regarde du côté des différentes poudres à lessiver que l'on peut utiliser, de façon à être le moins délétère possible par rapport à l'environnement.

+ + +

Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal,  
clôture la séance publique à 21 heures et 50 minutes.

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général,

Le Bourgmestre-Président,

C. LECLERCQ

V. MAGNUS